



Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Côte-Nord PRDIRT



Côte-Nord
Conférence régionale
des élus de la
Côte-Nord

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2011
ISBN 978-2-89267-020-2

Côte-Nord © Photos de la page couverture : Éric Maillet

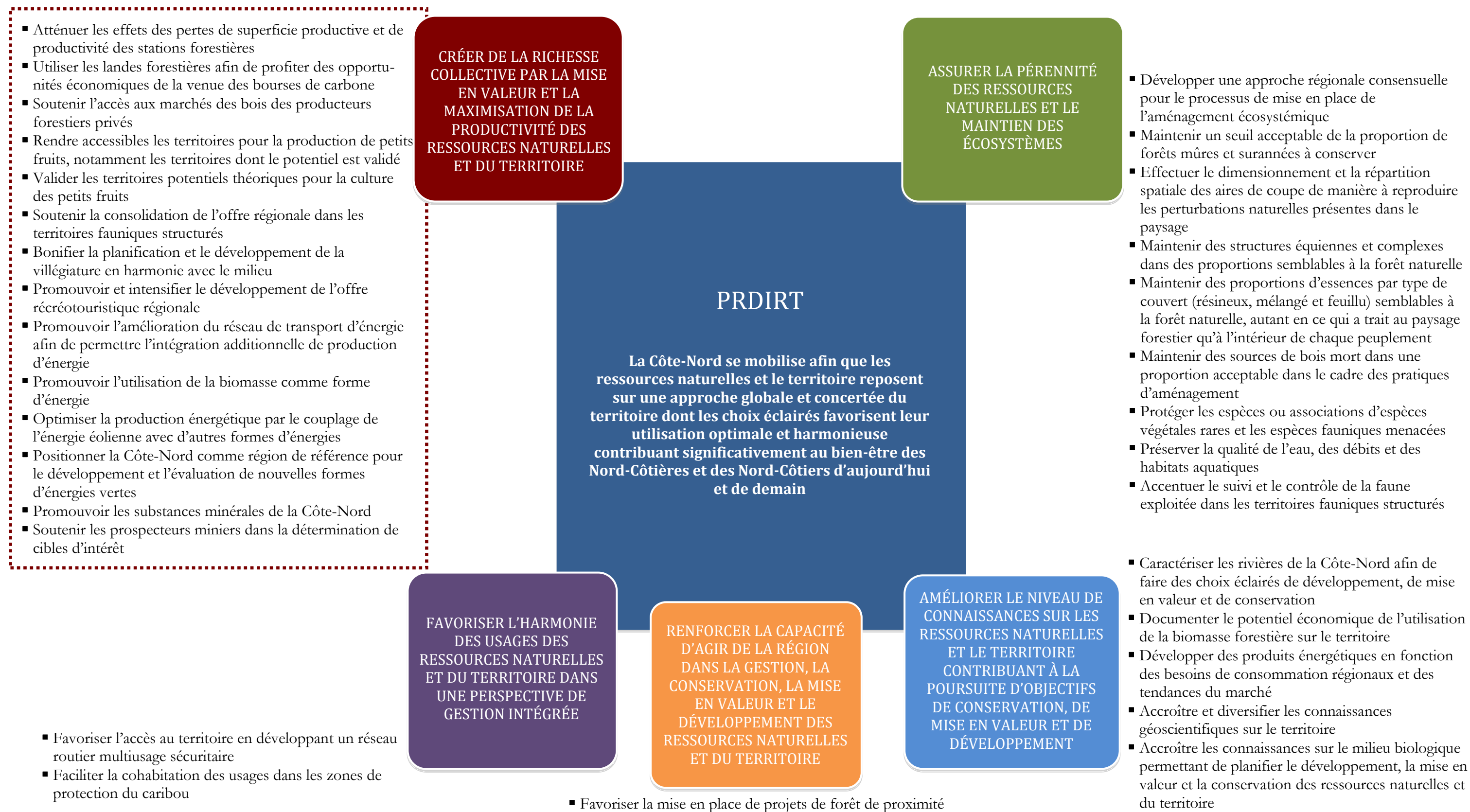
Préambule

Ce document constitue la première version du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Côte-Nord (PRDIRT) traitant des objectifs en lien avec les enjeux définis. Il représente un travail de concertation réunissant 150 parties prenantes provenant de tous les champs d'intervention des ressources naturelles. Ils ont défini plusieurs enjeux et une première série d'objectifs visant à mettre en valeur, développer et conserver les ressources naturelles et le territoire de la Côte-Nord. Ce plan est dynamique et sera bonifié afin d'assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux, de préciser les objectifs au besoin, de déterminer les indicateurs et cibles permettant d'effectuer un suivi adéquat et de définir les actions significatives à mettre en œuvre afin d'assurer l'atteinte des objectifs.

Le travail réalisé a permis de dégager 31 objectifs qui ont été regroupés en cinq grandes orientations. Une synthèse de la vision, des orientations, des objectifs et des pistes d'action considérées se retrouve aux pages *v* et *vi*.

Afin de faciliter le suivi du plan, chaque objectif est présenté avec une mise en contexte et des pistes d'action potentielles. Ces « fiches » seront bonifiées en fonction des travaux à venir et constitueront le centre de la prochaine mise à jour du plan.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail et vous souhaitons une bonne lecture.



LE PRDIRT DE LA CÔTE-NORD : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION CONSIDÉRÉES

CRÉER DE LA RICHESSE COLLECTIVE PAR LA MISE EN VALEUR ET LA MAXIMISATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES RNT

- **Atténuer les effets des pertes de superficie productive et de productivité des stations forestières**
 - Développer et mettre en place un modèle de compensation des pertes de possibilité forestière par, entre autres, l'aménagement intensif.
 - Évaluer les synergies possibles entre les différents territoires de protection.
- **Utiliser les landes forestières afin de profiter des opportunités économiques de la venue des bourses de carbone**
 - Proposer une stratégie de remise en production d'une partie des landes forestières par le reboisement.
 - Produire un bilan régional du carbone et mettre en place un processus de suivi.
- **Soutenir l'accès aux marchés des bois des producteurs forestiers privés**
 - Développer un système local de mise en marché des bois de la forêt privée.
 - Appuyer la certification de la forêt privée.
- **Rendre accessibles les territoires pour la production de petits fruits, notamment les territoires dont le potentiel est validé**
 - Prendre entente avec les différents organismes afin de rendre disponibles les territoires dont le potentiel est validé :
 - MRNF : mettre en place un nouveau mode d'attribution des terres en territoire sous CAAF;
 - MRC : mettre en place des mesures facilitant l'accès aux terres dans les terres publiques intramunicipales en concordance avec les planifications et droits consentis en vigueur.
- **Valider les territoires potentiels théoriques pour la culture des petits fruits**
 - Prendre entente avec le MAPAQ et le MRNF afin de valider les potentiels théoriques évalués.
 - Modifier la limite nord de la zone 09-001-00 et 09-007-00 du Plan d'affectation du territoire public (PATP).
- **Soutenir la consolidation de l'offre régionale dans les territoires fauniques structurés**
 - Effectuer une campagne de promotion des activités de chasse et de pêche.
 - Mettre en place des mesures d'harmonisation dans les territoires fauniques structurés entre les utilisateurs et les activités industrielles.
 - Mettre en place des programmes de soutien aux organismes gestionnaires et gérés par un organisme délégué.
 - Assouplir les règles régissant les territoires fauniques structurés.
 - Concerter les communautés au sujet de la conversion des PSDE en PADE.
- **Bonifier la planification et le développement de la villégiature en harmonie avec le milieu**
 - Mettre en place une table de planification régionale de la villégiature.
 - Mettre à jour l'état d'avancement du PRDTP.
 - Permettre l'émission de baux de villégiature autour des lacs de moins de 20 hectares, dans le respect de la capacité de soutien des lacs.
 - Permettre l'émission de baux de villégiature autour des lacs de plus de 20 hectares, dans le respect de la capacité de soutien des lacs.
 - Définir une méthodologie de conversion des abris sommaires.
- **Promouvoir et intensifier le développement de l'offre récréotouristique régionale**
 - Augmenter les activités récréotouristiques sans prélèvement dans les territoires fauniques.
 - Soutenir la réalisation des activités prévues au Plan de développement des activités récréatives (PDAR) des zecs.
 - Soutenir la mise en œuvre des plans de développement des pourvoirs.
 - Finaliser le tracé interrégional TQ3 pour la motoneige.
 - Finaliser les sentiers locaux trois saisons TQ50 pour le quad.
 - Favoriser la mise en place d'infrastructures d'hébergement commercial dans les territoires fauniques structurés.
- **Promouvoir l'amélioration du réseau de transport d'énergie afin de permettre l'intégration additionnelle de production d'énergie**
 - Négocier l'amélioration du réseau de transport pour des projets spécifiques ou dans le cadre d'un développement régional de la filière énergétique.
- **Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme forme d'énergie**
 - Mettre en œuvre une stratégie de promotion de la biomasse comme forme d'énergie.
 - Identifier et mettre en place des mesures incitatives favorisant l'utilisation de la biomasse forestière comme forme d'énergie.
- **Optimiser la production énergétique par le couplage de l'énergie éolienne avec d'autres formes d'énergies**
 - Favoriser, dans la mesure du possible, le couplage de l'énergie éolienne avec d'autres formes d'énergies comme l'hydroélectricité et le thermique.
 - Utiliser une partie de la production d'énergie éolienne pour répondre à des besoins régionaux de consommation énergétique.
- **Positionner la Côte-Nord comme région de référence pour le développement et l'évaluation de nouvelles formes d'énergies vertes**
 - Élaborer des ententes avec des institutions de recherche pour soutenir les activités de recherche et développement dans la région visant la formation d'une équipe d'experts et/ou d'un laboratoire de recherche.
 - Mettre en place un système productif innovant basé sur l'expertise nord-côtière et le réseautage.
 - Obtenir la participation d'Hydro-Québec dans cette démarche (par exemple, par le biais du Plan Nord - banc d'essai des nouvelles technologies) ainsi que la volonté exprimée du gouvernement du Québec (ex. : comme l'éolien en Gaspésie).
 - Structurer un créneau d'excellence dans le domaine des systèmes énergétiques hybrides ou autonomes.
 - Favoriser l'utilisation des énergies vertes dans les territoires non desservis par Hydro-Québec.
- **Promouvoir les substances minérales de la Côte-Nord**
 - Participer aux événements provinciaux et nationaux de rassemblement des compagnies d'exploration afin de promouvoir les découvertes et le potentiel minéral de la région.
 - Cibler des entreprises spécifiques pouvant être intéressées par les indices ou substances minérales du territoire, leur acheminer l'information et effectuer un suivi auprès d'elles.
 - Produire un document synthèse, le plus à jour possible, des résultats des travaux d'acquisition de connaissances afin d'en faire la promotion lors de rassemblements d'envergure de cette industrie.
 - Acquérir des connaissances géoscientifiques sur le territoire.
- **Soutenir les prospecteurs miniers dans la détermination de cibles d'intérêt**
 - Dispenser de la formation de base en prospection dans chacune des MRC.
 - Dispenser des formations de perfectionnement en fonction de l'intérêt des prospecteurs et des nouvelles tendances du marché.

FAVORISER L'HARMONIE DES USAGES DES RNT DANS UNE PERSPECTIVE DE GESTION INTÉGRÉE

- **Favoriser l'accès au territoire en développant un réseau routier multiusage sécuritaire**
 - Valider la méthodologie de détermination du réseau routier multiressource.
 - Développer un outil de consultation de l'état du réseau routier multiressource accessible au public.
 - Planifier l'entretien et le développement futur du réseau routier en fonction de tous les usages du territoire.
 - Valider, en concertation, la méthodologie et le réseau multiressource établi.
 - Établir un partenariat équitable en ce qui a trait aux coûts de construction et d'entretien du réseau routier : industrie, utilisateurs, intérêts socioéconomiques, gestionnaire de droits territoriaux (MRNF).
- **Faciliter la cohabitation des usages dans les zones de protection du caribou**
 - Documenter le dérangement du caribou.
 - Harmoniser les planifications existantes.
 - Proposer des mesures d'atténuation du dérangement pour les usages actuels dans les territoires de protection ciblés par le Comité de rétablissement.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET LE MAINTIEN DES ÉCOSYSTÈMES

- **Développer une approche régionale consensuelle pour le processus de mise en place de l'aménagement écosystémique**
 - Créer un comité de suivi permanent avec l'industrie forestière, le MRNF et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire pour la mise en place de l'aménagement écosystémique.
 - Déterminer la méthodologie à utiliser pour convenir, de façon consensuelle, comment documenter les écarts qui se dégageront des analyses de carences des enjeux écologiques.
 - Réaliser un suivi de l'implantation de l'aménagement écosystémique pour permettre sa mise en œuvre de façon harmonieuse dans un contexte d'acquisition de connaissances.
 - Si l'évolution des connaissances le prescrit, définir des mécanismes de modulation des cibles à atteindre pour chacun des six enjeux écologiques.
- **Maintenir un seuil acceptable de la proportion de forêts mûres et surannées à conserver**
 - Évaluer le pourcentage de forêts mûres et surannées évoluant sur le territoire.
 - Définir un seuil acceptable.
 - Tester le seuil proposé en fonction des besoins socioéconomiques et écologiques pour la zone aménagée.
 - Valider la proposition ou sa modulation.
- **Effectuer le dimensionnement et la répartition spatiale des aires de coupe de manière à reproduire les perturbations naturelles présentes dans le paysage**
 - Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
 - Comparer les écarts.
 - Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.
- **Maintenir des structures équiennes et complexes dans des proportions semblables à la forêt naturelle**
 - Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
 - Comparer les écarts.
 - Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.
- **Maintenir des proportions d'essences par type de couvert (résineux, mélangé et feuillu) semblables à la forêt naturelle, autant en ce qui a trait au paysage forestier qu'à l'intérieur de chaque peuplement**
 - Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
 - Comparer les écarts.
 - Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.
- **Maintenir des sources de bois mort dans une proportion acceptable dans le cadre des pratiques d'aménagement**
 - Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
 - Comparer les écarts.
 - Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.
- **Protéger les espèces ou associations d'espèces végétales rares et les espèces fauniques menacées**
 - Espèces végétales :
 - caractériser et localiser les espèces ou associations d'espèces végétales rares;
 - examiner la possibilité de réintroduction d'espèces disparues;
 - protéger certaines zones en fonction des caractéristiques rares qu'elles présentent.
 - Espèces fauniques menacées :
 - faire accepter une participation régionale dans le comité provincial responsable de l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier en tant qu'espèce vulnérable;
 - mettre en place un comité directeur régional de suivi du caribou forestier;
 - prendre les moyens nécessaires pour protéger le caribou forestier de ses prédateurs.
- **Préserver la qualité de l'eau, des débits et des habitats aquatiques**
 - Appliquer la gestion par bassin versant.
 - Déterminer la dimension du bassin versant pour lequel sera calculée l'aire équivalente de coupe.
 - Soutenir la réalisation des Plans directeurs de l'eau.
- **Accentuer le suivi et le contrôle de la faune exploitée dans les territoires fauniques structurés**
 - En concertation avec les parties prenantes des territoires fauniques structurés, déterminer un processus de fermeture de points d'entrée problématiques.
 - Mettre en place un réseau de connaissances partagé des ressources fauniques exploitables du territoire.

AMÉLIORER LE NIVEAU DE CONNAISSANCES SUR LES RNT CONTRIBUTANT À LA POURSUITE D'OBJECTIFS DE CONSERVATION, DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT

- **Caractériser les rivières de la Côte-Nord afin de faire des choix éclairés de développement, de mise en valeur et de conservation**
 - Documenter les caractéristiques naturelles, économiques, panoramiques, historiques, culturelles et récréotouristiques des rivières de la Côte-Nord.
- **Documenter le potentiel économique de l'utilisation de la biomasse forestière sur le territoire**
 - Réaliser une analyse économique du potentiel régional de développement de la filière biomasse.
 - Documenter davantage les ressources pouvant être utilisées de façon complémentaire à la biomasse forestière.
- **Développer des produits énergétiques en fonction des besoins de consommation régionaux et des tendances du marché**
 - Caractériser les propriétés physicochimiques de la biohuile pyrolytique et du charbon de bois en fonction des utilisations potentielles en région, comme par exemple, pour diminuer ou substituer l'utilisation de l'énergie fossile dans les activités industrielles.
 - Étudier la faisabilité technique et financière d'un projet de conversion énergétique partielle d'une industrie lourde.
 - Mettre en œuvre un projet pilote de démonstration en milieu industriel.
 - Effectuer une veille sur les nouvelles tendances (besoins) des marchés et des technologies développées.
- **Accroître et diversifier les connaissances géoscientifiques sur le territoire**
 - Effectuer des travaux d'acquisition de connaissances géologiques, géochimiques et géophysiques.
 - Convenir avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'un calendrier d'acquisition de connaissances.
 - Convenir avec le MRNF des ressources matérielles, humaines et financières nécessaires pour atteindre cet objectif.
- **Accroître les connaissances sur le milieu biologique permettant de planifier le développement, la mise en valeur et la conservation des RNT**
 - Réaliser un portrait régional de la faune et de la flore terrestre et aquatique des secteurs méconnus.
 - Déterminer les corridors de migration et les aires de nidification.
 - Mettre en place un processus d'acquisition de connaissances et de suivi sur le caribou forestier et son habitat et partager l'évolution de ce dossier avec les comités d'experts du MRNF, au plan provincial.

RENFORCER LA CAPACITÉ D'AGIR DE LA RÉGION DANS LA GESTION, LA CONSERVATION, LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DES RNT

- **Favoriser la mise en place de projets de forêt de proximité**
 - Valider les critères de mise en place des forêts de proximité.
 - Assurer le respect des critères lors de la mise en place des projets de forêts de proximité.

Table des matières

Préambule.....	iii
Synthèse du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.....	v
Mot du président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.....	1
Mot du président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.....	2
Introduction.....	3
Mise en contexte, mandat, but et principes directeurs du PRDIRT.....	3
Approche retenue.....	7
Vision régionale.....	8
Orientations.....	10
→ Orientation 1 Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire.....	13
Objectifs	
1.1 Atténuer les effets des pertes de superficie productive et de productivité des stations forestières.....	14
1.2 Utiliser les landes forestières afin de profiter des opportunités économiques de la venue des bourses de carbone.....	16
1.3 Soutenir l'accès aux marchés des bois des producteurs forestiers privés.....	18
1.4 Rendre accessibles les territoires pour la production de petits fruits, notamment les territoires dont le potentiel est validé.....	19
1.5 Valider les territoires potentiels théoriques pour la culture des petits fruits.....	20
1.6 Soutenir la consolidation de l'offre régionale dans les territoires fauniques structurés.....	21
1.7 Bonifier la planification et le développement de la villégiature en harmonie avec le milieu.....	23
1.8 Promouvoir et intensifier le développement de l'offre récréotouristique régionale.....	25
1.9 Promouvoir l'amélioration du réseau de transport d'énergie afin de permettre l'intégration additionnelle de production d'énergie.....	26
1.10 Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme forme d'énergie.....	27
1.11 Optimiser la production énergétique par le couplage de l'énergie éolienne avec d'autres formes d'énergies.....	28
1.12 Positionner la Côte-Nord comme région de référence pour le développement et l'évaluation de nouvelles formes d'énergies vertes.....	29
1.13 Promouvoir les substances minérales de la Côte-Nord.....	30
1.14 Soutenir les prospecteurs miniers dans la détermination de cibles d'intérêt.....	31

→ Orientation 2	Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes	35
	<i>Objectifs</i>	
2.1	Développer une approche régionale consensuelle pour le processus de mise en place de l'aménagement écosystémique.....	36
2.2	Maintenir un seuil acceptable de la proportion de forêts mûres et surannées à conserver.....	38
2.3	Effectuer le dimensionnement et la répartition spatiale des aires de coupe de manière à reproduire les perturbations naturelles présentes dans le paysage.....	39
2.4	Maintenir des structures équiennes et complexes dans des proportions semblables à la forêt naturelle	40
2.5	Maintenir des proportions d'essences par type de couvert (résineux, mélangé et feuillu) semblables à la forêt naturelle, autant en ce qui a trait au paysage forestier qu'à l'intérieur de chaque peuplement.....	41
2.6	Maintenir des sources de bois mort dans une proportion acceptable dans le cadre des pratiques d'aménagement	42
2.7	Protéger les espèces ou associations d'espèces végétales rares et les espèces fauniques menacées	43
2.8	Préserver la qualité de l'eau, des débits et des habitats aquatiques.....	44
2.9	Accentuer le suivi et le contrôle de la faune exploitée dans les territoires fauniques structurés.....	45
→ Orientation 3	Favoriser l'harmonie des usages des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de gestion intégrée	49
	<i>Objectifs</i>	
3.1	Favoriser l'accès au territoire en développant un réseau routier multiusage sécuritaire.....	50
3.2	Faciliter la cohabitation des usages dans les zones de protection du caribou	52
→ Orientation 4	Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement	57
	<i>Objectifs</i>	
4.1	Caractériser les rivières de la Côte-Nord afin de faire des choix éclairés de développement, de mise en valeur et de conservation	58
4.2	Documenter le potentiel économique de l'utilisation de la biomasse forestière sur le territoire.....	59
4.3	Développer des produits énergétiques en fonction des besoins de consommation régionaux et des tendances du marché	60
4.4	Accroître et diversifier les connaissances géoscientifiques sur le territoire	61
4.5	Accroître les connaissances sur le milieu biologique permettant de planifier le développement, la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire	63
→ Orientation 5	Renforcer la capacité d'agir de la région dans la gestion, la conservation, la mise en valeur et le développement des ressources naturelles et du territoire	67
	<i>Objectif</i>	
5.1	Favoriser la mise en place de projets de forêt de proximité.....	68
Conclusion	69

Mot du président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord



Madame,
Monsieur,

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le premier Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire adopté par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.

Que de chemin parcouru depuis le forum « Pour une Côte-Nord tournée vers le monde » de 2005 où les leaders nord-côtiers ont clairement exprimé la volonté que la région soit davantage associée à la gestion des ressources naturelles – de SES ressources naturelles et de SON territoire. Le PRDIRT est un exemple concret du désir de la région de s'impliquer activement pour mettre en valeur ses ressources et de sa capacité à planifier, se concerter et définir une vision, ses aspirations et ses choix. D'ailleurs, la mobilisation et l'implication qu'a suscitées l'élaboration du PRDIRT témoignent de cette volonté régionale.

La Côte-Nord s'est essentiellement bâtie au fil des décennies par l'exploitation de ses ressources minières, forestières et hydrauliques. De fait, encore aujourd'hui, l'exploitation permet d'offrir de l'emploi à des milliers de travailleurs et travailleuses en plus de dynamiser des collectivités qui ont prospéré au rythme de l'implantation des entreprises et de leur évolution. Avec le Plan Nord ainsi que la demande croissante pour les ressources naturelles, il est permis d'envisager l'avenir avec un optimisme débordant. Le PRDIRT nous donne maintenant un guide pour tirer avantage du contexte, mais aussi pour définir comment doit se faire cette exploitation.

Au cours des prochains mois, la Conférence régionale des élus entend déployer les efforts et la rigueur nécessaires pour mettre en œuvre ce Plan et s'assurer que les actions permettent d'atteindre la vision exprimée. Nous voulons que le PRDIRT soit un élément déclencheur afin de mieux mettre en valeur le potentiel de ressources naturelles et surtout d'améliorer les connaissances collectives visant ainsi à mobiliser davantage la population et les organisations locales et régionales pour le développement et la conservation du territoire et des ressources qu'on y retrouve.

Je termine en remerciant et en saluant le travail de tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce Plan. J'insiste particulièrement sur l'apport exceptionnel des membres des groupes de travail et des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Par l'adoption du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire et son acceptation générale en consultations publiques, le fruit de vos travaux est récompensé.

Julien Boudreau

Mot du président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire



Madame,
Monsieur,

C'est avec une immense fierté et le sentiment du devoir accompli que nous vous présentons le premier Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Côte-Nord (PRDIRT).

Issu d'un mandat confié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, cet important exercice constitue un nouvel outil de planification pour la région afin qu'elle puisse exprimer ses choix et ses priorités, autant dans une perspective de création de richesse que dans une optique de protection, de conservation et de mise en valeur. L'enjeu pour les prochaines années, il est là. Comment demeurer une région prospère qui maximise le potentiel de ses ressources tout en y intégrant les nouvelles préoccupations soulevées par la population afin que l'exploitation des ressources se fasse en respectant davantage les principes du développement durable?

C'est donc dans la prise en compte de ces différentes dimensions que la réalisation du PRDIRT et sa mise en œuvre constituent un défi exigeant mais stimulant. Or, j'ose croire que cette planification permettra à la Côte-Nord de se démarquer à ce chapitre. Évidemment, un tel exercice sera toujours imparfait et incomplet et c'est dans cette perspective que je vous assure qu'en présentant ce premier Plan, nous sommes déjà au travail pour sa mise à jour et pour voir à l'approfondir, le bonifier et en garantir le déploiement.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement les gens qui ont contribué à cet exercice. Je pense particulièrement aux commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et aux personnes impliquées dans les groupes-conseils et les comités de travail qui ont réalisé un effort colossal et sans qui il aurait été impossible de mener cette opération. Je remercie également les gens qui ont aussi participé au succès de l'exercice, soit en se présentant à l'une ou l'autre des six rencontres publiques ou en exprimant leur avis par le biais d'Internet. Je tiens aussi à signaler l'apport significatif et l'étroite collaboration du personnel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, particulièrement l'équipe de la direction régionale avec qui nous développons une complicité exceptionnelle. Je souligne par ailleurs la collaboration de mes collègues du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord ainsi que le travail remarquable réalisé par le personnel de cette organisation. Et je termine mes remerciements en saluant le travail de mon prédécesseur à la présidence de la CRRNT, monsieur Ghislain Lévesque, qui a orchestré le lancement de cette démarche et jeté les bases du PRDIRT.

La Côte-Nord a fait un effort important de réflexion pour planifier le développement de ses ressources. Déployons donc ensemble les mêmes efforts dans l'action et la mise en œuvre.

Serge Lévesque

Introduction

Mise en contexte

Face aux inquiétudes soulevées par la population québécoise concernant la gestion des forêts publiques, le gouvernement du Québec a mis sur pied en 2003 la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) afin de réaliser un portrait de la situation actuelle du Québec permettant de réviser le régime forestier dans une perspective de développement durable. En réponse aux recommandations de la Commission, le gouvernement du Québec a entrepris un virage afin d'accorder plus de pouvoir et d'autonomie aux régions. Dans cette foulée, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a initié une approche de gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Cette mise en œuvre vise à permettre au milieu régional de déterminer ses choix de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire dans une optique de création de richesse, de protection et de conservation.

Mandat

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a confié à la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord le mandat de planifier, concerter et promouvoir le développement de la région dans le domaine des ressources naturelles et du territoire, de réaliser un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et de collaborer à sa mise en œuvre. Pour l'aider dans la réalisation de ce mandat de développement régional, la Conférence régionale des élus a mis sur pied la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), composée de personnes désignées pour leurs compétences et leur connaissance du domaine.

But du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

Le but général du PRDIRT consiste à établir et à mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire. Cette planification doit viser la création de richesse, en se basant sur les potentiels de développement de la région, et refléter une vision intégrée qui fait appel à l'harmonisation des usages. Des principes d'élaboration, convenus entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus, ont déterminé les balises de réalisation de cet exercice.

Principes directeurs

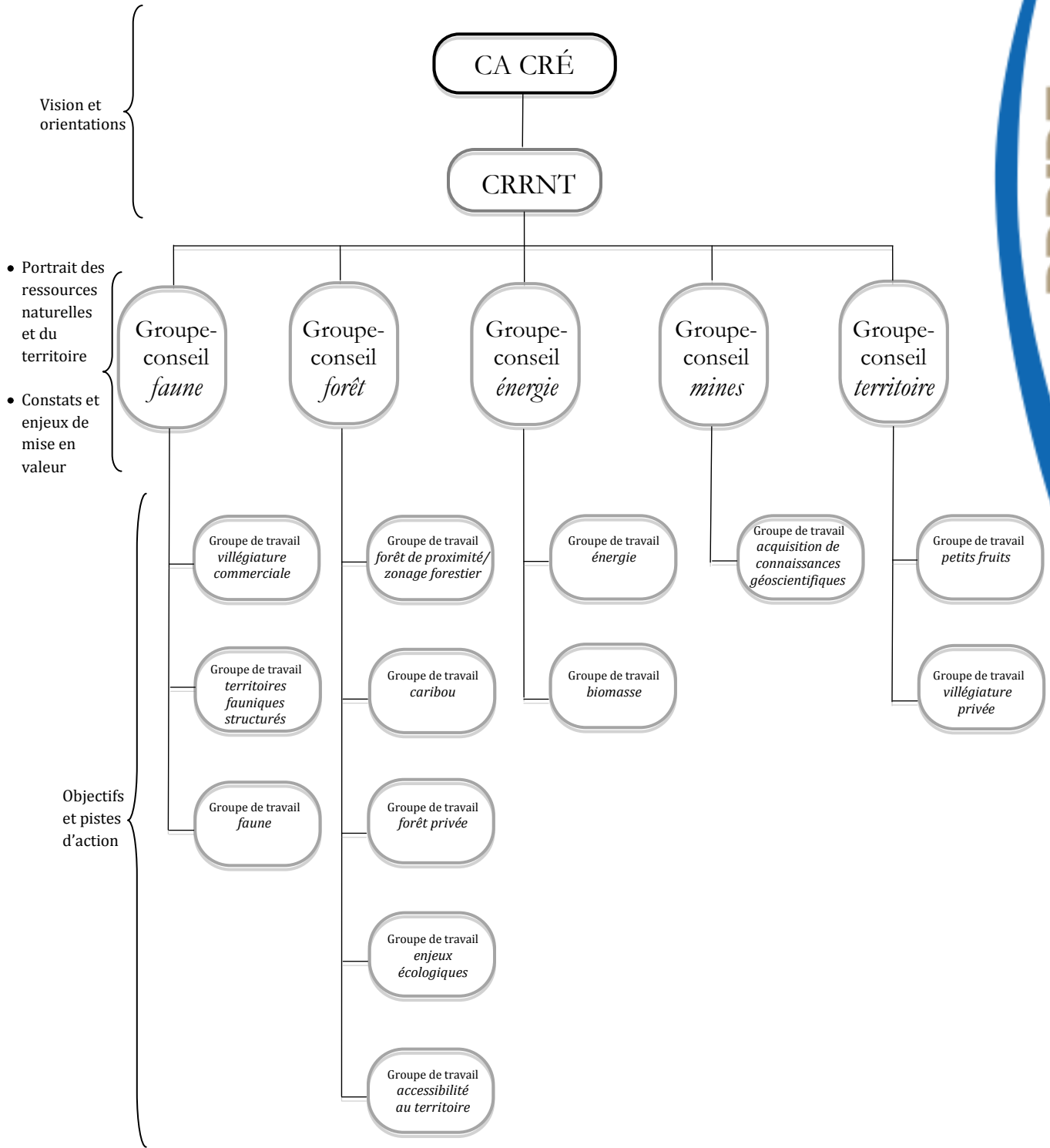
Concertation

Les travaux issus de ce projet de planification ont fait l'objet de concertation et de démarches de consultation de l'ensemble des partenaires régionaux, incluant les Premières Nations. Par ailleurs, pour atteindre son objectif de concertation et appuyer l'ensemble de sa démarche, la Conférence s'est donné un mécanisme et des façons de faire permettant une collaboration optimale basée sur une relation de partenariat, et ce, dans le but ultime d'en arriver à une vision du développement régional partagée par le plus grand nombre d'intervenants.

Ce mécanisme est composé de groupes-conseils et de groupes de travail venant appuyer les travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

Chaque groupe-conseil, constitué de personnes issues des organisations régionales, est représentatif d'un domaine d'intervention, soit les ressources minérales, forestières, énergétiques et fauniques ainsi que le territoire. Les membres siégeant sur ces comités s'avèrent donc être des intervenants concernés par le secteur d'intervention. Ils sont appuyés par un responsable de la Conférence régionale des élus et une personne-ressource du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les groupes-conseils ont notamment contribué aux travaux lors de la réalisation du portrait et à la détermination des enjeux des ressources naturelles et du territoire.

De plus, treize groupes de travail ont été mis en place, chacun ayant à traiter un sujet afin de dégager des orientations, des objectifs et des pistes d'action.



Vision et orientations

- Portrait des ressources naturelles et du territoire
- Constats et enjeux de mise en valeur

Objectifs et pistes d'action

Par ailleurs, des liens étroits ont été établis avec les municipalités régionales de comté dans l'élaboration du PRDIRT, compte tenu de leur responsabilité et de leur expertise liées à l'aménagement et au développement du territoire.

Enfin, un comité de suivi MRNF-CRÉ a été mis sur pied pour échanger sur les propositions élaborées afin de faciliter l'arrimage entre celles-ci et les obligations de gestion du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Cet exercice s'effectue également dans le respect de la dynamique autochtone, compte tenu du fait que ces nations ont une tradition ancestrale d'utilisation du territoire, notamment pour leur subsistance ou pour la pratique de leurs activités traditionnelles. D'ailleurs, depuis 1980, la nation innue est engagée dans un processus de négociations territoriales globales avec les gouvernements du Québec et du Canada. Ces négociations ont notamment pour objectif de convenir d'un régime territorial particulier sur un territoire appelé Nitassinan, où les lois actuelles du Québec et du Canada continueraient de s'appliquer, mais sur lequel les Innus participeraient à la gestion du territoire. Dans cette perspective, les gouvernements du Québec et du Canada et les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan ont ratifié, en 2004, une entente de principe d'ordre général. De son côté, la nation naskapie a ratifié la Convention du Nord-Est québécois. De plus, en novembre 2004, deux importantes décisions portant sur l'obligation de consulter et d'accommoder les Autochtones ont été rendues par la Cour suprême du Canada. Cette obligation, conjuguée à la réalité nord-côtière qui compte neuf communautés autochtones, a incité à la mise en place d'un processus de consultations formelles et informelles en continu auprès de ces communautés. Néanmoins, à court terme, l'incertitude reliée aux négociations constitue assurément un frein au développement de la région et à l'investissement.

Développement durable

Les nouveaux courants de pensée, l'acquisition de nouvelles connaissances ainsi que la demande soutenue pour combler des besoins toujours plus variés représentent quelques éléments qui multiplient les enjeux liés à la protection et à l'utilisation du territoire. La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire impose donc aux acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux la recherche d'une conciliation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui sont à la base d'un développement durable. Cette conciliation est également essentielle pour faire face aux attentes de la population quant aux bénéfices escomptés devant appuyer le développement actuel et futur de la collectivité, et ce, sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Harmonisation et gestion intégrée

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) a pour objectif d'établir une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire, celle-ci devant mener à la création de richesse. La notion d'intégration, associée à la vision régionale, fait référence à la multiplicité et à la diversité des usages qui se réalisent sur un territoire donné et à l'interaction entre ces usages. Par conséquent, cette vision intégrée suppose la recherche d'une harmonisation, non seulement entre l'utilisation des ressources naturelles et les usages existants sur un même territoire, mais également dans l'intégration de projets toujours plus variés issus des potentiels de mise en valeur du territoire.

Respect et rationalisation des planifications

Afin d'éviter tout dédoublement de structures et de compétences, le PRDIRT est réalisé dans le respect des responsabilités de chacun des acteurs régionaux. Toutefois, dans la perspective de tendre vers une simplification de la planification au plan régional, le PRDIRT peut remplacer et influencer

des plans existants. Dans cette éventualité, le PRDIRT indiquera, lors de la réalisation du plan d'action, les effets sur la gestion, l'aménagement et l'utilisation des ressources naturelles et du territoire ainsi que les liens avec les planifications existantes.

Approche retenue

Les orientations et objectifs de la Côte-Nord présentés dans le PRDIRT ont été définis dans le cadre d'un exercice de concertation qui a suivi la réalisation du portrait et de la détermination des enjeux des ressources naturelles et du territoire.

Pour réaliser la troisième étape de cet exercice, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a fait appel à treize groupes de travail dont les réflexions ont permis de cibler des enjeux à traiter dans la première génération du PRDIRT. Cela a permis de dégager cinq orientations régionales portant sur la mise en valeur, la conservation et le développement des ressources naturelles et du territoire.

Ces orientations ont permis de baliser des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre afin de concrétiser les intentions du PRDIRT. De plus, les actions présentées dans le présent document s'inscrivent comme étant des pistes potentielles qui pourraient faire partie d'un plan d'action.

Le PRDIRT s'inscrit par ailleurs dans une approche dynamique. Ainsi, le contenu de la présente génération constitue une première étape de réalisation afin de forger une vision intégrée de la mise en valeur, de la conservation et du développement des ressources naturelles et du territoire de la Côte-Nord. Il est donc prévu que la mise à jour de ce plan soit effectuée en continu après son entrée en vigueur. Cette mise à jour sera l'occasion de traiter d'enjeux ne faisant pas partie de la première génération.

Enfin, suite à la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Côte-Nord, un plan d'action sera élaboré pour lequel une convention de mise en œuvre sera négociée entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.

Par ailleurs, en cours de réalisation du PRDIRT et lors des consultations publiques, des sujets ont été soulevés, mais n'ont pu être approfondis dans ce premier Plan, faute de temps. Toutefois, ces sujets, du moins la réflexion nécessaire, devraient être inscrits dans le plan d'action.

Parmi ceux-ci, on retrouve tout ce qui concerne la main-d'œuvre, autant en termes de formation qu'en ce qui a trait à la problématique de recrutement. Des actions sont menées par la Conférence régionale des élus et ses partenaires dans le cadre de l'entente régionale portant sur le retour des jeunes dans la région, sur le renforcement de l'identité régionale et sur le rayonnement de la Côte-Nord (entente 3R) pour attirer des travailleurs et travailleuses de l'extérieur. Toutefois, il y aura lieu d'examiner la problématique particulièrement sous l'angle des ressources naturelles et du territoire.

C'est également le cas en ce qui concerne la pérennité de l'industrie forestière dans le contexte de la crise qui sévit présentement et de la mise en œuvre du nouveau régime forestier à compter de 2013.

De plus, le développement des activités à valeur ajoutée est souhaité depuis plus de deux décennies. Une analyse sera faite pour voir de quelle manière les activités à valeur ajoutée peuvent être encouragées et soutenues.

Finalement, il faudra aussi examiner de quelle façon l'acceptabilité sociale pourrait être mieux définie et balisée.

Vision régionale

Énoncé de vision

Issue d'une vaste concertation auprès des différents acteurs du milieu à l'intérieur des groupes-conseils et des groupes de travail, une vision régionale ayant trait à la mise en valeur, à la conservation et au développement des ressources naturelles et du territoire de la Côte-Nord a émané.

Cette vision se veut une déclaration d'intention démontrant ce que la région désire faire de ses ressources naturelles et de son territoire de même que la manière dont elle souhaite y parvenir.

Par la réalisation et la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, la Côte-Nord entend donc démontrer qu'elle se donne les moyens pour prendre en charge la planification du développement, de la mise en valeur et de la conservation des ressources naturelles et du territoire, de manière concertée, dans le respect des valeurs du développement durable. Ainsi :

La Côte-Nord se mobilise afin que les ressources naturelles et le territoire reposent sur une approche globale et concertée du territoire dont les choix éclairés favorisent leur utilisation optimale et harmonieuse, contribuant significativement au bien-être des Nord-Côtières et des Nord-Côtiers d'aujourd'hui et de demain.

Cette vision s'appuie sur des notions importantes définies de la façon suivante :

- **Utilisation optimale**

Fait référence au concept d'approche intégrée et de développement durable. L'utilisation optimale signifie que les choix de développement doivent être considérés de telle sorte que l'ensemble des usages sur le territoire maximise la création de richesse pour la région, réponde le plus significativement aux besoins de la population et minimise les impacts de l'utilisation sur la pérennité des ressources et des écosystèmes.

- **Utilisation harmonieuse**

Fait référence à la multiplicité et à la diversité des usages qui se réalisent sur un territoire donné et à l'interaction entre ces usages. L'utilisation harmonieuse suppose par conséquent la recherche d'une harmonisation entre l'utilisation des ressources naturelles et les usages existants sur un même territoire et également dans l'intégration de projets toujours plus variés issus des potentiels de mise en valeur du territoire.

- **Approche globale**

Fait référence à une planification et à une gestion prenant en compte l'ensemble des ressources naturelles, du territoire et de leurs usages.

- **Approche concertée**

Fait référence à l'implication des acteurs du milieu et de la population dans la gestion des ressources naturelles et du territoire.

- **Choix éclairés**

Fait référence à l'importance que les choix concernant les ressources naturelles et le territoire soient appuyés par des connaissances suffisantes afin de maximiser les retombées pour la région sans compromettre celles des générations suivantes.

- **Mobilisation**

Fait référence à la volonté de déployer les outils et les mécanismes permettant aux acteurs du milieu et à la population de maîtriser les enjeux et de s'exprimer sur la gestion des ressources naturelles et du territoire.

Orientations

Cette section présente les cinq orientations du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire :

- ORIENTATION 1 Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire;
- ORIENTATION 2 Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes;
- ORIENTATION 3 Favoriser l'harmonie des usages des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de gestion intégrée;
- ORIENTATION 4 Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement;
- ORIENTATION 5 Renforcer la capacité d'agir de la région dans la gestion, la conservation, la mise en valeur et le développement des ressources naturelles et du territoire.

Les objectifs en lien avec les enjeux jugés prioritaires dans le cadre des travaux de concertation de la première génération du PRDIRT sont également présentés dans cette section. De plus, afin de faciliter la compréhension, une mise en contexte est insérée pour chacun des objectifs ainsi que des pistes d'action envisagées pour les atteindre.

Il est à noter que l'ordre de présentation des objectifs n'indique pas le niveau d'importance accordé.

Subséquent au dépôt du PRDIRT, dont la date butoir est le 31 décembre 2010, la Conférence régionale des élus, par le biais de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, procédera à l'ébauche d'un plan d'action afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PRDIRT. Enfin, ce plan d'action sera l'objet d'une négociation entre la Conférence régionale des élus et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de conclure une convention de mise en œuvre du PRDIRT.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

L'exploitation et la transformation des ressources naturelles de la Côte-Nord ont fortement contribué au peuplement et au développement de la région, ce qui a permis à des milliers de familles de s'établir et d'ainsi faire de la Côte-Nord ce qu'on en connaît à ce jour. À l'instar d'autres régions ressources où le moteur de l'économie repose sur les ressources naturelles, la Côte-Nord vibre au rythme parfois favorable parfois critique lié à l'offre et la demande internationale, notamment selon les besoins des pays émergents.

Le contexte économique variable, particulièrement en périodes creuses, a permis de mettre en relief les défis et de mieux comprendre les enjeux économiques auxquels la Côte-Nord est confrontée.

Le diagnostic qui s'en dégage a permis d'établir les priorités régionales afin que l'exploitation des ressources naturelles poursuive son rôle de pilier économique sur la Côte-Nord.

Énoncés sous forme d'objectifs et de pistes d'action, les travaux de concertation, dans le cadre de la réalisation du PRDIRT, ont permis de générer des recommandations consensuelles afin de consolider la prépondérance de secteurs d'activités et de permettre à d'autres d'émerger dans l'économie nord-côtière.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Récolte forestière et aménagement intensif

Objectif 1.1

Atténuer les effets des pertes de superficie productive et de productivité des stations forestières

Mise en contexte

La gestion du territoire forestier sur les terres du domaine de l'État est assurée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le volume de bois récolté annuellement sur les terres publiques est déterminé en fonction des calculs de la possibilité forestière, aussi nommée la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. La possibilité forestière correspond au volume maximal de bois, par essence ou groupe d'essences, qu'il est possible de prélever annuellement et à perpétuité, dans une aire donnée, sans en réduire la capacité de production¹. Ainsi, le maintien du niveau de récolte dans le futur repose sur le maintien de la superficie forestière productive de la stratégie d'aménagement et sur l'exactitude des hypothèses de rendement.

Des pertes de superficie forestière productive, aussi minimes soient-elles, s'observent et s'accumulent au fil des ans lorsque des chemins sont construits alors que des infrastructures, telles que des lignes de transport électriques, sont mises en place ou que des zones sont inondées.

De plus, certains événements, tels que des feux successifs, peuvent contribuer à un affaiblissement de la productivité du territoire. Il en découle une transition des sites forestiers productifs vers des sites dits improductifs, c'est-à-dire d'anciens brûlis non régénérés (landes forestières) ou des milieux ouverts (dénudés secs).

Ainsi, les pertes de superficie productive et la diminution du rendement des sites peuvent empêcher le maintien du niveau de récolte actuel. La stratégie d'aménagement est également un élément majeur. Par exemple, la mise en place de l'aménagement écosystémique, des plans de protection du caribou forestier et le déploiement des coupes sur le territoire sont tous des éléments ayant un effet sur la quantité de la fibre qui peut être prélevée. Ces éléments ont suscité des préoccupations importantes pour lesquelles il est recommandé de mettre en place des mesures de compensation pour maintenir la possibilité forestière.

Un modèle de compensation des pertes de possibilité forestière basé sur l'aménagement intensif permettrait, d'une part, d'augmenter le rendement de certains sites dont la productivité des sols est supérieure et, d'autre part, d'entreprendre des actions pour remettre en production des sites qui ont

¹ Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2003. *Dictionnaire de la foresterie, Édition spéciale – XII^e Congrès mondial*, préparé sous la direction de M. Marc Côté, ing.f.

perdu leur vocation forestière. À ce titre, dans le cadre des travaux du PRDIRT, une proposition de stratégie régionale d'aménagement forestier a été élaborée et pourra constituer une base de travail pour la proposition finale (annexe 1, page 73).

Information complémentaire : annexe 1, pages 73 à 85.

Pistes d'action considérées

- Développer et mettre en place un modèle de compensation des pertes de possibilité forestière par, entre autres, l'aménagement intensif.
- Évaluer les synergies possibles entre les différents territoires de protection.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Séquestration du carbone

Objectif 1.2

Utiliser les landes forestières afin de profiter des opportunités économiques de la venue des bourses de carbone

Mise en contexte

Le secteur forestier a un rôle important à jouer pour atténuer le réchauffement climatique. Le plus important des gaz à effet de serre que les activités humaines génèrent, le CO₂, est également le seul gaz utilisé par les plantes pour faire la photosynthèse, phénomène à la base de la vie sur Terre. En fait, près du tiers (30 %) des émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'homme sont présentement captées de façon naturelle par les plantes terrestres, notamment les arbres. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime même qu'elles pourraient en séquestrer jusqu'à 15 % de plus avec des efforts modestes². Il existe en forêt boréale des territoires naturellement dénudés que l'on nomme landes forestières. Celles-ci sont estimées à 941 446 hectares dont près de 500 000 hectares pourraient être remis en production dans une perspective de compensation des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère.

Par ailleurs, la bourse du carbone est un marché de négociation et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce mécanisme a été prévu dans le protocole de Kyoto. Nous assistons actuellement à la création de bourses, notamment en Europe, où les avancées sont plus concrètes. À plus petite échelle, des bourses volontaires non réglementées, comme l'initiative de la chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, Carbone boréal, réalisent des projets de GES qui génèrent des crédits d'émissions. Ces crédits peuvent être vendus de gré à gré ou à des détaillants de compensation qui eux les vendent à d'autres organisations ou à des individus. Les motivations des vendeurs et acheteurs sont diverses, mais généralement liées au désir de se familiariser avec les règles du marché du carbone et à un souci de responsabilité sociétale.

Étant donné l'étendue du territoire et la superficie des landes forestières qu'on y retrouve, la venue de ces bourses du carbone mettant en application la vente de crédits de carbone obtenus par le captage du carbone des landes forestières semble être une opportunité de création de richesse à saisir pour la Côte-Nord.

La planification de la remise en production des landes forestières nécessitera une acquisition de connaissances en ce qui a trait aux écosystèmes qui y sont associés. De plus, cette activité devra s'intégrer dans le cadre de l'aménagement écosystémique.

² Carbone boréal, chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil.

Pistes d'action considérées

- Proposer une stratégie de remise en production d'une partie des landes forestières par le reboisement.
- Produire un bilan régional du carbone et mettre en place un processus de suivi.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Forêt privée

Objectif 1.3

Soutenir l'accès aux marchés des bois des producteurs forestiers privés

Mise en contexte

La forêt privée couvre un peu moins de 1 % de la superficie de la Côte-Nord. On estime par ailleurs à 850 le nombre de propriétaires de lots boisés dont un peu plus de 400 possèdent le statut de producteur forestier.

La forêt privée fait face à des problèmes de structuration. Actuellement, le mouvement des bois de la forêt privée vers les différents acheteurs de bois de pâte se concrétise par le biais du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Or, à l'exception du bois de pâte, très peu de marchés sont ouverts pour les producteurs de la région. En effet, les industriels de la région présentent peu d'intérêt à se procurer les petits volumes générés par les producteurs forestiers privés.

Par ailleurs, la demande sur le marché du bois réclame actuellement que la forêt soit gérée de manière durable. Afin de conserver l'accès au marché, l'industrie forestière doit se conformer à des normes d'aménagement forestier qui composent la certification forestière. Ainsi, il est à prévoir que l'industrie forestière réclamera tôt ou tard que les boisés privés deviennent certifiés. Dans cette perspective, la certification des boisés privés permettra la vente de leurs bois. Dans cette perspective, les propriétaires deviendront plus actifs dans leur milieu et contribueront ainsi davantage aux retombées socioéconomiques de leur région.

Pistes d'action considérées

- Développer un système local de mise en marché des bois de la forêt privée.
- Appuyer la certification de la forêt privée.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Ressources non ligneuses : petits fruits

Objectif 1.4

Rendre accessibles les territoires pour la production de petits fruits, notamment les territoires dont le potentiel est validé

Mise en contexte

La culture des petits fruits est présente sur la Côte-Nord depuis plusieurs années. Le développement de cette industrie contribue à la diversification économique. Néanmoins, le développement de son plein potentiel est limité, entre autres par la difficulté des promoteurs à obtenir le droit d'utilisation du territoire à cette fin.

Par ailleurs, les surfaces potentielles se retrouvent dans différentes désignations territoriales. En territoire sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les modalités du programme forêt-bleuet s'appliquent. Par exemple, dans les terres publiques intramunicipales, l'octroi de territoires est régi par les municipalités régionales de comté. De plus, les consultations autochtones et les considérations environnementales des projets sont prises en compte par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en amont de l'octroi des territoires.

Tous ces éléments permettent d'affirmer que l'application de la réglementation et des programmes en vigueur complexifie l'attribution des terres pour le développement de l'industrie des petits fruits sur la Côte-Nord. Il apparaît ainsi que le développement de cette industrie est tributaire d'un accès facilité aux terres dans le respect des planifications et droits consentis en vigueur.

À ce jour, les surfaces potentielles validées à la culture des petits fruits par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont évaluées pour :

- le bleuet : à près de 65 000 hectares;
- la canneberge : à 25 000 hectares;
- les graines rouges : à 424 hectares.

Ces surfaces sont situées près du littoral du fleuve Saint-Laurent, le long de la route 138, d'est en ouest, de la Haute-Côte-Nord jusqu'en Minganie (voir cartes, pages 91, 93 et 95).

Informations complémentaires : annexe 2, pages 89 à 95.

Pistes d'action considérées

- Prendre entente avec les différents organismes afin de rendre disponibles les territoires dont le potentiel est validé :
 - MRNF : mettre en place un nouveau mode d'attribution des terres en territoire sous CAAF;
 - MRC : mettre en place des mesures facilitant l'accès aux terres dans les terres publiques intramunicipales en concordance avec les planifications et droits consentis en vigueur.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Ressources non ligneuses : petits fruits

Objectif 1.5

Valider les territoires potentiels théoriques pour la culture des petits fruits

Mise en contexte

Les territoires potentiels pour le développement du bleuet validés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) occupent présentement une superficie de 65 000 hectares. Par ailleurs, l'industrie des petits fruits demande à ce que la superficie exploitable soit réévaluée afin de développer ce créneau sur la Côte-Nord.

À cet effet, une évaluation non exhaustive réalisée par le MAPAQ a retenu, à la fin du processus, une superficie de 102 000 hectares potentiels à la culture du bleuet. Par la suite, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a soustrait près de 40 000 hectares pour différentes raisons, à savoir : des conflits d'usages, des espaces trop restreints, des terrains inaccessibles, des retraits après consultation, des contraintes hydrologiques et topographiques, etc.

Or, les résultats obtenus provenant de l'évaluation du MAPAQ et les nombreux retraits réalisés par le MRNF interpellent l'industrie et la région. Ainsi, il est jugé nécessaire de poursuivre les démarches de sélection des terrains que l'on pouvait estimer à potentiel bleuet pour les motifs suivants :

- l'évaluation du MAPAQ n'est pas exhaustive et ne couvre qu'une partie de Sept-Rivières et nullement la Minganie;
- les retraits du MRNF ne sont pas justifiés puisqu'ils font référence à des contraintes qui peuvent évoluer dans le temps, permettant l'expression éventuelle d'un potentiel.

Ainsi, l'évaluation du groupe de travail « petits fruits », selon les mêmes critères que le MAPAQ, a retenu près de 118 000 hectares propices à avoir un potentiel bleuet entre le fleuve et la ligne des montagnes. Ce potentiel reste donc à être validé par les autorités compétentes.

Enfin, en ce qui a trait aux autres types de petits fruits, comme la canneberge, la chicoutai, l'airelle, etc., des travaux associés à la recherche de potentiels sont actuellement réalisés. Néanmoins, les données ne sont pas disponibles, ce qui ne permet pas de présenter une cartographie des différents potentiels.

Pistes d'action considérées

- Prendre entente avec le MAPAQ et le MRNF afin de valider les potentiels théoriques évalués.
- Modifier la limite nord de la zone 09-001-00 et 09-007-00 du Plan d'affectation du territoire public (PATP).

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Faune

Objectif 1.6

Soutenir la consolidation de l'offre régionale dans les territoires fauniques structurés

Mise en contexte

La Côte-Nord se distingue par une ressource faunique abondante et diversifiée. Les activités de chasse et pêche contribuent au développement de l'économie régionale. En somme, ces activités génèrent plus de 80 M\$ en retombées économiques annuelles, créant ainsi plus de 700 emplois. La proximité du bassin de population, l'abondance des territoires fauniques structurés (TFS) et les conditions d'accessibilité au territoire ont permis à la région de se classer relativement bien au Québec pour l'importance des retombées économiques des activités de pêche et de chasse se déroulant sur son territoire. L'offre du secteur faunique est articulée autour de douze zecs, de 89 pourvoies avec ou sans droits exclusifs et d'une réserve faunique. L'ensemble de ces territoires fauniques structurés mobilise quant à eux plus de 22 000 km² du territoire public. La région bénéficie donc d'une expertise en matière de gestion et de mise en valeur de la faune.

Par ailleurs, il est constaté que bon nombre de gestionnaires de territoires fauniques vivent une situation précaire. Parmi celles retenues, signalons la vétusté généralisée des infrastructures, dont l'hébergement dans les zecs. Cette situation, qui persiste depuis fort longtemps, témoigne de l'importance de fournir l'appui nécessaire aux gestionnaires des territoires fauniques structurés afin d'améliorer les services offerts à la clientèle.

Les territoires fauniques structurés sont utilisés par les villégiateurs détenteurs de baux, la clientèle faunique ainsi que par les industriels. Il appert que l'utilisation massive des chemins forestiers par les industriels constitue un inconfort et un dérangement pour l'ensemble des utilisateurs du réseau.

D'autre part, à la demande de pourvoyeurs sans droits exclusifs, une démarche de conversion en pourvoies avec droits exclusifs est actuellement étudiée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Dans cette perspective, l'exercice de consultation publique du présent Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire a démontré de l'opposition en ce qui a trait à la conversion des pourvoies sans droits exclusifs (PSDE) en pourvoies avec droits exclusifs (PADE).

Pistes d'action considérées

- Effectuer une campagne de promotion des activités de chasse et de pêche.
- Mettre en place des mesures d'harmonisation dans les territoires fauniques structurés entre les utilisateurs et les activités industrielles.
- Mettre en place des programmes de soutien aux organismes gestionnaires et gérés par un organisme délégué.
- Assouplir les règles régissant les territoires fauniques structurés.
- Concerner les communautés au sujet de la conversion des PSDE en PADE.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Villégiature

Objectif 1.7

Bonifier la planification et le développement de la villégiature en harmonie avec le milieu

Mise en contexte

La création des territoires fauniques structurés sur la Côte-Nord est grandement attribuable à l'abondance et à la diversité de la ressource qu'on y retrouve. Les emplacements de villégiature privée et d'hébergement en forêt sont des produits et services qui doivent être développés sur ces territoires. Ce potentiel récréotouristique régional permettrait de renforcer les efforts de mise en valeur et d'accroître l'utilisation récréative dans la région.

Dans son Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune se donnait comme objectif d'offrir 700 nouveaux emplacements de villégiature privée avec des retombées économiques anticipées de 22,9 M\$. Toujours selon le PRDTP, l'hébergement commercial en forêt serait favorisé par une augmentation de 10 % de la capacité d'accueil sur le territoire public.

Par ailleurs, certains changements d'orientation sont souhaités concernant le PRDTP, soit une volonté régionale concernant l'émission de baux de villégiature pour les lacs de moins de 20 hectares qui possèdent déjà au moins un emplacement et qui sont situés en terre publique intramunicipale (TPI) ainsi que ceux autour des lacs de plus de 20 hectares qui ne possèdent pas déjà d'emplacement. D'autres changements sont également exprimés concernant la saturation de territoires en pourvoirie dans certaines MRC. La volonté du milieu est de consolider la pourvoirie actuelle et de conserver du territoire libre de droits fonciers et fauniques. Également, le statut des abris sommaires est une préoccupation de plusieurs milieux où la volonté pressentie est de convertir ceux-ci en baux de villégiature.

Enfin, l'absence de bilan annuel ou de suivi, depuis le dépôt en 2005 du PRDTP par le Ministère, ne permet pas d'approfondir ou d'aller de l'avant avec les propositions mentionnées ci-dessus. Selon les acteurs du milieu, une mise à jour du PRDTP devra être réalisée afin de correspondre à la volonté régionale concernant le développement de la villégiature.

La volonté de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est d'être en mesure de planifier le développement de l'hébergement privé, commercial et communautaire, les aménagements récréatifs linéaires et les secteurs potentiels à la réalisation d'activités industrielles et commerciales. Toutefois, elle doit s'assurer d'avoir les moyens techniques et financiers pour réaliser ces mandats actuellement gérés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Différents scénarios seront donc évalués afin de déterminer un modèle de fonctionnement efficace et réaliste de mise en œuvre. D'ici au développement d'un nouveau modèle, la Conférence régionale des élus considère que le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) actuellement en vigueur est reconduit.

Informations complémentaires : annexe 3, pages 99 à 110.

Pistes d'action considérées

- Mettre en place une table de planification régionale de la villégiature.
- Mettre à jour l'état d'avancement du PRDTP.
- Permettre l'émission de baux de villégiature autour des lacs de moins de 20 hectares, dans le respect de la capacité de soutien des lacs.
- Permettre l'émission de baux de villégiature autour des lacs de plus de 20 hectares, dans le respect de la capacité de soutien des lacs.
- Définir une méthodologie de conversion des abris sommaires.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Récréotourisme

Objectif 1.8

Promouvoir et intensifier le développement de l'offre récréotouristique régionale

Mise en contexte

L'intérêt pour les activités de plein air en milieu naturel est en pleine croissance partout au Québec ainsi que sur la Côte-Nord. D'ailleurs, la région est fortement utilisée à cette fin par ses résidents.

Reconnue au Québec pour la qualité de sa neige ainsi que pour ses activités hivernales et estivales, la Côte-Nord offre des produits et services récréotouristiques variés et accessibles. Sur un territoire à 99 % public, les activités de plein air pratiquées en milieu naturel se répartissent entre douze zecs, 56 pourvoires à droits exclusifs, 33 pourvoires sans droits exclusifs, une réserve faunique, un parc national et quelques autres territoires partageant une vocation récréative. Néanmoins, très peu de territoires fauniques structurés maintiennent une offre constante tout au long de l'année.

En 2006, la région a été fréquentée par près de 20 000 pêcheurs, 18 000 chasseurs et 59 000 adeptes d'activités fauniques sans prélèvement³. Environ 97 M\$ auraient ainsi été injectés dans l'économie régionale. La diversification des activités récréatives en milieu naturel passe notamment par le développement et la mise en œuvre de voies récréatives, qu'il s'agisse de randonnée pédestre, de descente de rivière en canot, de ski de fond, de raquette, de quad, d'escalade de montagne, de pêche blanche ou de motoneige. Pour cette dernière activité, la région compte sur un réseau de plus de 6 000 km de sentiers récréatifs (4 000 km de routes forestières et plus de 2 000 km de sentiers balisés pour la motoneige).

Pistes d'action considérées

- Augmenter les activités récréotouristiques sans prélèvement dans les territoires fauniques.
- Soutenir la réalisation des activités prévues au Plan de développement des activités récréatives (PDAR) des zecs.
- Soutenir la mise en œuvre des plans de développement des pourvoires.
- Finaliser le tracé interrégional TQ3 pour la motoneige.
- Finaliser les sentiers locaux trois saisons TQ50 pour le quad.
- Favoriser la mise en place d'infrastructures d'hébergement commercial dans les territoires fauniques structurés.

³ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp>

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Énergie

Objectif 1.9

Promouvoir l'amélioration du réseau de transport d'énergie afin de permettre l'intégration additionnelle de production d'énergie

Mise en contexte

L'intérêt pour les énergies alternatives s'est accentué au Québec au cours de la dernière décennie. Particulièrement pour l'énergie éolienne, Hydro-Québec Distribution a lancé trois appels d'offres, l'un en 2003 pour l'acquisition de 1 000 MW, un autre en 2005 pour l'ajout de 2 000 MW et un troisième en 2008 pour l'attribution de deux blocs d'énergie éolienne communautaire de 250 MW chacun.

Conformément à l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le parc éolien du Québec devrait comptabiliser une puissance de 4 000 MW en 2015.

Par ailleurs, bien que la Côte-Nord présente un potentiel éolien théorique parmi les meilleurs de la province, aucun projet n'a encore vu le jour dans la région.

En effet, le développement de l'énergie éolienne sur la Côte-Nord se heurte à certaines contraintes attribuées, entre autres, à la capacité résiduelle d'intégration de cette nouvelle production au réseau de transport, à l'éloignement des grands centres ainsi qu'aux lignes à haute tension qui augmentent de façon substantielle les coûts de raccordement des projets éoliens.

Afin de favoriser l'émergence de projets éoliens et de contribuer à la création de richesse sur le territoire de la Côte-Nord, il est primordial d'aborder les questions relatives à l'intégration de l'énergie éolienne au réseau de transport d'Hydro-Québec.

Pistes d'action considérées

- Négocier l'amélioration du réseau de transport pour des projets spécifiques ou dans le cadre d'un développement régional de la filière énergétique.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Énergie provenant de la biomasse

Objectif 1.10

Promouvoir l'utilisation de la biomasse comme forme d'énergie

Mise en contexte

Les orientations exprimées par le gouvernement du Québec, notamment dans le but de réformer le régime forestier du Québec, visent à mettre en œuvre une stratégie industrielle axée sur des produits à forte valeur ajoutée et à favoriser l'émergence d'une culture du bois au Québec. Dans cet esprit, la filière énergétique est particulièrement visée pour la production d'énergies propres à base de bois en remplacement de l'énergie fossile, ce qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'ailleurs de l'un des fondements du plan d'action du gouvernement lié à la valorisation de la biomasse forestière⁴.

Or, il appert que les entreprises industrielles de la Côte-Nord utilisent une grande quantité d'énergie fossile. En considérant le fait que ces entreprises sont sujettes à des normes d'efficacité énergétique, l'énergie provenant de la biomasse pourrait présenter un potentiel d'amélioration de leur bilan environnemental. Qui plus est, avec les coûts d'énergie à la hausse et la rareté anticipée de l'énergie fossile, les entreprises comprennent qu'elles doivent se pencher sur d'autres sources d'approvisionnement énergétique que celles traditionnellement utilisées.

Pour toutes ces raisons, l'utilisation de la biomasse forestière devient une opportunité prometteuse pour la région. Dans la perspective où la filière biomasse répond aux besoins de diversification en approvisionnement énergétique des entreprises de la région, il paraît clair que l'État devrait jouer un rôle en légiférant l'intégration progressive de l'utilisation de la biomasse dans les grandes entreprises.

Enfin, en concordance avec d'autres éléments du PRDIRT, l'activité de récolte de la biomasse forestière devra respecter les cibles des enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique.

Pistes d'action considérées

- Mettre en œuvre une stratégie de promotion de la biomasse comme forme d'énergie.
- Identifier et mettre en place des mesures incitatives favorisant l'utilisation de la biomasse forestière comme forme d'énergie.

⁴ FPIInnovations, *Identification des besoins en acquisition de connaissances sur l'ensemble de la biomasse forestière disponible sur la Côte-Nord*, 2010.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Énergie éolienne

Objectif 1.11

Optimiser la production énergétique par le couplage de l'énergie éolienne avec d'autres formes d'énergies

Mise en contexte

Le développement de l'énergie éolienne sur la Côte-Nord peut également répondre à des objectifs de création de richesse par l'optimisation de la production énergétique. En effet, l'énergie éolienne peut être combinée à d'autres formes d'énergies afin de répondre à des besoins multiples. À titre d'exemple, un couplage de production d'énergie éolienne avec la production hydraulique permet une utilisation plus optimale de l'eau emmagasinée dans les réservoirs qui peut être utilisée lorsqu'il n'y a pas de vent⁵.

Or, la Côte-Nord dénombre sur son territoire des milieux isolés qui ne sont pas desservis par le réseau de distribution d'Hydro-Québec. L'intérêt de combiner l'énergie éolienne et l'énergie produite avec des centrales thermiques desservant ces sites isolés est principalement de diminuer la dépendance de ces sites envers les énergies fossiles. L'énergie éolienne combinée à d'autres formes d'énergies présente ainsi un intérêt particulier pour la Côte-Nord.

Pistes d'action considérées

- Favoriser, dans la mesure du possible, le couplage de l'énergie éolienne avec d'autres formes d'énergies comme l'hydroélectricité et le thermique.
- Utiliser une partie de la production d'énergie éolienne pour répondre à des besoins régionaux de consommation énergétique.

⁵ <http://www.ababord.org/spip.php?article161>

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Énergies vertes

Objectif 1.12

Positionner la Côte-Nord comme région de référence pour le développement et l'évaluation de nouvelles formes d'énergies vertes

Mise en contexte

Afin de réduire la dépendance à l'énergie fossile et les conséquences liées aux fluctuations des prix, plusieurs énergies alternatives voient le jour. Graduellement, les technologies se perfectionnent et s'implantent à grande échelle. Par ailleurs, la tendance actuelle met l'emphase sur le développement d'énergies vertes, soit des sources d'énergie qui sont favorables à l'environnement et non polluantes.

La Côte-Nord possède plusieurs propriétés climatiques, biophysiques ou autres qui en font un endroit idéal, soit un laboratoire naturel pour réaliser des projets pilotes visant à développer ou perfectionner de nouvelles technologies de production d'énergies vertes. Les quelques exemples suivants en témoignent :

- les points de rencontre de l'eau douce de ses nombreuses rivières et de l'eau salée du fleuve Saint-Laurent sont des endroits favorables pour l'essai de l'énergie osmotique;
- les marées et les vagues de sa zone côtière pourraient servir à des projets d'énergie marémotrice, hydrolienne ou houlomotrice;
- son potentiel éolien et hydroélectrique pourrait convenir pour des projets de couplage de ces deux formes d'énergies, etc.

Les nombreux attributs de la Côte-Nord permettant le développement ou l'évaluation de plusieurs types d'énergies et l'émergence de nouvelles formes d'énergies visant à substituer le pétrole constituent des conditions gagnantes pour développer une filière d'énergies vertes dans la région.

Pistes d'action considérées

- Élaborer des ententes avec des institutions de recherche pour soutenir les activités de recherche et développement dans la région visant la formation d'une équipe d'experts et/ou d'un laboratoire de recherche.
- Mettre en place un système productif innovant basé sur l'expertise nord-côtière et le réseautage.
- Obtenir la participation d'Hydro-Québec dans cette démarche (par exemple, par le biais du Plan Nord – banc d'essai des nouvelles technologies) ainsi que la volonté exprimée du gouvernement du Québec (ex. : comme l'éolien en Gaspésie).
- Structurer un créneau d'excellence dans le domaine des systèmes énergétiques hybrides ou autonomes.
- Favoriser l'utilisation des énergies vertes dans les territoires non desservis par Hydro-Québec.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Mines

Objectif 1.13

Promouvoir les substances minérales de la Côte-Nord

Mise en contexte

L'exploitation des ressources minérales contribue fortement à la création de richesse sur la Côte-Nord, principalement par les emplois qu'elle génère (3 955 emplois directs en 2008) sur le territoire. L'importance de ce secteur d'activité peut s'illustrer par le fait que la Côte-Nord pourvoie 30 % des expéditions minérales de tout le Québec.

Par ailleurs, dans la perspective où les exploitations actuelles ont une durée de vie intéressante mais limitée, des travaux d'exploration minière doivent être réalisés afin d'assurer le renouvellement des ressources naturelles et ainsi permettre que le secteur minier maintienne sa contribution à la création de richesse sur la Côte-Nord. Or, la Côte-Nord obtient entre 5 % et 10 % des dépenses annuelles d'exploration minière au Québec, équivalant à 8,1 M\$ en moyenne. Ce faible niveau d'exploration est problématique, selon le point de vue de certains spécialistes qui affirment que des dépenses moyennes d'environ 200 M\$ en exploration sont nécessaires pour mener à une découverte qui se transformera en une exploitation minière.

Pistes d'action considérées

- Participer aux événements provinciaux et nationaux de rassemblement des compagnies d'exploration afin de promouvoir les découvertes et le potentiel minéral de la région.
- Cibler des entreprises spécifiques pouvant être intéressées par les indices ou substances minérales du territoire, leur acheminer l'information et effectuer un suivi auprès d'elles.
- Produire un document synthèse, le plus à jour possible, des résultats des travaux d'acquisition de connaissances afin d'en faire la promotion lors de rassemblements d'envergure de cette industrie.
- Acquérir des connaissances géoscientifiques sur le territoire.

Orientation 1

Créer de la richesse collective par la mise en valeur et la maximisation de la productivité des ressources naturelles et du territoire

Thème • Mines

Objectif 1.14

Soutenir les prospecteurs miniers dans la détermination de cibles d'intérêt

Mise en contexte

La Côte-Nord est un vaste territoire où l'accessibilité est plutôt difficile avec des moyens conventionnels.

De ce fait, les connaissances géologiques de cette région sont limitées et encore bien des années seraient nécessaires pour développer un niveau d'information adéquat démontrant le potentiel minéral de la Côte-Nord.

Or, le travail des prospecteurs miniers sur le terrain s'avère essentiel afin de mettre en valeur les ressources du territoire. Les prospecteurs, en raison de leurs activités, participent au développement des connaissances sur les ressources minérales présentes sur le territoire et contribuent ainsi à attirer des compagnies d'exploration pour pousser plus loin les analyses et travaux requis.

De plus, il importe de mentionner que la Côte-Nord n'est pas une région traditionnelle d'exploration minière, contrairement à l'ouest de la province. Parfois, les cartes géologiques développées ne sont pas suffisantes pour rassurer et attirer les compagnies sur le territoire. Il faut donc pousser le processus une étape plus loin et identifier des cibles intéressantes pour les compagnies d'exploration.

Ainsi, sur la Côte-Nord, l'identification des cibles est souvent un rôle qui revient aux prospecteurs. Ceux-ci sont d'ailleurs à l'origine de plusieurs découvertes qui diminuent le risque pour les compagnies d'exploration et les encouragent à y effectuer des investissements.

Enfin, il est estimé que l'amélioration des connaissances des prospecteurs et l'augmentation du nombre de ces derniers contribueraient à multiplier la découverte de cibles.

Pistes d'action considérées

- Dispenser de la formation de base en prospection dans chacune des MRC.
- Dispenser des formations de perfectionnement en fonction de l'intérêt des prospecteurs et des nouvelles tendances du marché.



Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Autourisme • Récréotourisme • Villégiature • Forêt • Énergie • Faune • Petits fruits • Mines • Énergie • Faune • Petits fruits • Récréotourisme • Villégiature • Forêt • Énergie • Faune • Petits fruits • Mines • Énergie

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Le territoire de la Côte-Nord est immensément grand et, de ce qu'il en est connu à ce jour, les ressources qu'on y retrouve sont plus qu'abondantes. Historiquement, la pression anthropique sur le territoire et les ressources naturelles a davantage été marquée autour des grands centres du sud et de l'ouest du territoire et s'estompe vers le nord et l'est. La Côte-Nord présente un phénomène de multiplicité grandissante des usages du territoire qui a une incidence en termes de superficies exploitées et de pression sur le milieu donné. Or, une utilisation significative des ressources peut altérer le niveau de régénération et ainsi compromettre la disponibilité des ressources à long terme.

Dans cette perspective, les enjeux relatifs à la pérennité des ressources nécessitent d'être pris en considération dans la planification du développement des ressources naturelles et du territoire. La réflexion entourant la pérennité des ressources et le maintien des écosystèmes doit considérer l'ensemble du territoire. Par ailleurs, dans le cadre de la première génération du PRDIRT, les travaux de concertation ont porté une attention particulière aux territoires où les activités anthropiques suscitent des préoccupations quant aux effets potentiels sur la pérennité des ressources et le maintien des écosystèmes.

Ainsi, il a été convenu que l'emphase soit mise sur les enjeux écologiques de la forêt aménagée (où se trouvent les activités de l'industrie forestière) et que ceux-ci soient traités selon une approche d'aménagement écosystémique qui est un concept permettant d'assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Aménagement écosystémique

Objectif 2.1

Développer une approche régionale consensuelle pour le processus de mise en place de l'aménagement écosystémique

Mise en contexte

L'adoption, le 1^{er} avril 2010, de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit des changements importants dans les façons de faire de la foresterie au Québec pour les prochaines décennies. Parmi ces changements majeurs, précisons trois éléments qui ont un impact important sur la préparation des planifications forestières :

- Réalisée par l'industrie forestière jusqu'en 2013, la planification forestière deviendra par la suite la responsabilité de la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette planification a été amorcée par le MRNF.
- La nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit la mise en place de l'aménagement écosystémique des forêts qui est basé sur le principe de maintenir à la fois la diversité des écosystèmes et leur productivité à long terme. Cette approche repose sur six enjeux écologiques connus, pour lesquels des objectifs et des cibles à atteindre devront être définis afin d'assurer l'équilibre écologique et la pérennité des écosystèmes. L'aménagement écosystémique est un concept nouveau pour tous les intervenants et sa mise en œuvre l'est tout autant.
- Dans ce contexte de changement de la planification forestière, la certification des territoires forestiers, une exigence des acheteurs internationaux de produits forestiers, devra être maintenue.

Or, la planification forestière avec une approche écosystémique ainsi que la certification des territoires forestiers commandent un exercice similaire qui a pour but de documenter les enjeux écologiques. Cet exercice consiste à réaliser des analyses de carences pour chacun de ces enjeux écologiques afin de définir des cibles à atteindre et à respecter pour assurer le maintien de la biodiversité. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable des forêts, le défi est que tous les intervenants impliqués dans la planification forestière et territoriale aient recours à la même méthodologie pour estimer les écarts entre la forêt actuelle et la forêt préindustrielle.

Informations complémentaires : annexe 4, pages 113 et 114.

Pistes d'action considérées

- Créer un comité de suivi permanent avec l'industrie forestière, le MRNF et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire pour la mise en place de l'aménagement écosystémique.
- Déterminer la méthodologie à utiliser pour convenir, de façon consensuelle, comment documenter les écarts qui se dégageront des analyses de carences des enjeux écologiques.
- Réaliser un suivi de l'implantation de l'aménagement écosystémique pour permettre sa mise en œuvre de façon harmonieuse dans un contexte d'acquisition de connaissances.
- Si l'évolution des connaissances le prescrit, définir des mécanismes de modulation des cibles à atteindre pour chacun des six enjeux écologiques.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 1 : proportion des forêts mûres et des forêts surannées

Objectif 2.2

Maintenir un seuil acceptable de la proportion de forêts mûres et surannées à conserver

Mise en contexte

Jusqu'à tout récemment, la stratégie d'aménagement forestier visait la création d'une forêt normale, c'est-à-dire une forêt qui regroupe toutes les classes d'âge sur des superficies égales, de fertilité égale, afin de couper un volume constant à perpétuité⁶. Ceci aurait eu pour effet de rajeunir la forêt, de diminuer la proportion des vieilles forêts (de 70 % à environ 50 %) et ainsi de simplifier la structure forestière⁷. Afin de vérifier cette affirmation, la comparaison de certaines variables entre la période préindustrielle et la période actuelle en termes d'écart est nécessaire et permettra d'élaborer les objectifs d'aménagement forestier.

Pistes d'action considérées

- Évaluer le pourcentage de forêts mûres et surannées évoluant sur le territoire.
- Définir un seuil acceptable.
- Tester le seuil proposé en fonction des besoins socioéconomiques et écologiques pour la zone aménagée.
- Valider la proposition ou sa modulation.

⁶ Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2003. *Dictionnaire de la foresterie, Édition spéciale – XII^e Congrès mondial*, préparé sous la direction de M. Marc Côté, ing.f.

⁷ Gauthier, S., M. Vaillancourt, A. Leduc, L. De Grandpré, D. Kneeshaw, H. Morin, P. Drapeau, Y. Bergeron. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. 2008. Presses de l'Université du Québec, Québec. 568 p.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 2 : organisation spatiale des forêts

Objectif 2.3

Effectuer le dimensionnement et la répartition spatiale des aires de coupe de manière à reproduire les perturbations naturelles présentes dans le paysage

Mise en contexte

À l'intérieur des peuplements aménagés actuellement, peu d'arbres sont laissés sur pied, contrairement aux peuplements affectés par des perturbations naturelles où divers legs biologiques subsistent. À l'échelle du paysage, dans les aires aménagées, les vieux peuplements se concentrent sous forme d'îlots plus ou moins isolés entourés de jeunes peuplements⁸. Ce changement d'organisation spatiale pourrait occasionner :

- une raréfaction ou une fragmentation des grands massifs de forêts mûres;
- la création d'immenses aires en régénération découlant de l'agglomération des chantiers de coupe dont les tailles dépassent largement celles créées par les perturbations naturelles;
- une diminution des legs biologiques tels que les îlots verts et les arbres morts sur pied dans les forêts aménagées, comparativement aux forêts naturelles;
- une augmentation de l'effet de lisière ainsi qu'une perte d'habitats d'intérieur en raison de la rétention sous forme linéaire (bandes riveraines et séparateurs de coupe);
- une baisse de connectivité des habitats forestiers résiduels⁹.

Pistes d'action considérées

- Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
- Comparer les écarts.
- Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.

⁸ Gauthier, S., M. Vaillancourt, A. Leduc, L. De Grandpré, D. Kneeshaw, H. Morin, P. Drapeau, Y. Bergeron. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. 2008. Presses de l'Université du Québec, Québec. 568 p.

⁹ Idem.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 3 : structure interne des peuplements

Objectif 2.4

Maintenir des structures équiennes et complexes dans des proportions semblables à la forêt naturelle

Mise en contexte

Le rajeunissement de la forêt avec des coupes à faible rétention (ex. : coupes où tous les arbres de 10 cm et plus sont prélevés) ou la pratique de traitements intermédiaires tels que des éclaircies engendrent une plus grande proportion de peuplements avec une structure simplifiée¹⁰. Une augmentation de la proportion de peuplements plus jeunes généralement plus simples au point de vue de la structure verticale et horizontale pourrait occasionner une perte d'habitats pour les espèces associées aux forêts de structure plus complexe qui nécessitent certaines structures telles que le bois mort, l'obstruction latérale, les arbres de fort diamètre, etc.¹¹ L'enjeu de la structure interne des peuplements a pour but de vérifier s'il y a une raréfaction des peuplements à structure plus complexe au profit des peuplements à structure simplifiée depuis la période préindustrielle.

Pistes d'action considérées

- Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
- Comparer les écarts.
- Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.

¹⁰ Gauthier, S., M. Vaillancourt, A. Leduc, L. De Grandpré, D. Kneeshaw, H. Morin, P. Drapeau, Y. Bergeron. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. 2008. Presses de l'Université du Québec, Québec. 568 p.

¹¹ Idem

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 4 : composition végétale des forêts

Objectif 2.5

Maintenir des proportions d'essences par type de couvert (résineux, mélangé et feuillu) semblables à la forêt naturelle, autant en ce qui a trait au paysage forestier qu'à l'intérieur de chaque peuplement

Mise en contexte

Le type de traitement sylvicole et son effet sur la dynamique forestière ainsi que le cycle de récolte peuvent avoir un impact sur la composition végétale des forêts dans le temps¹².

L'enjeu sur la composition végétale des forêts peut être traité en deux volets. D'une part, il est possible de vérifier si la forêt actuelle présente une augmentation des essences de lumière (enfeuillage) au détriment des essences résineuses tolérantes par rapport à la forêt préindustrielle. Il vise aussi à vérifier s'il y a une augmentation du sapin baumier (ensapinage) au détriment de l'épinette noire, s'il y a une homogénéisation de la composition forestière à l'échelle des peuplements et des paysages et s'il y a une raréfaction d'espèces d'arbres associées aux forêts âgées telles que l'épinette blanche ou le thuya occidental¹³. D'autre part, il apparaît intéressant de faire ressortir la présence d'espèces particulières dans une forêt. Par exemple, la présence du bouleau jaune peut s'avérer rarissime dans certains secteurs de la Côte-Nord. Il peut donc être intéressant de vérifier si le taux d'occupation de cette espèce a augmenté ou diminué entre les périodes préindustrielle et actuelle.

Pistes d'action considérées

- Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
- Comparer les écarts.
- Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.

¹² Gauthier, S., M. Vaillancourt, A. Leduc, L. De Grandpré, D. Kneeshaw, H. Morin, P. Drapeau, Y. Bergeron. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. 2008. Presses de l'Université du Québec, Québec. 568 p.

¹³ Idem

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 5 : bois mort

Objectif 2.6

Maintenir des sources de bois mort dans une proportion acceptable dans le cadre des pratiques d'aménagement

Mise en contexte

Les chicots (arbres morts sur pied) ainsi que les débris ligneux (arbres morts au sol) sont utilisés par plusieurs espèces, tant les invertébrés que les vertébrés, notamment pour se nourrir, se réfugier ou se déplacer. L'utilisation de plus en plus répandue des opérations de récupération des bois affectés à la suite d'une perturbation naturelle majeure telle que le feu, une épidémie sévère ou un chablis total amène un questionnement quant à l'impact de ces opérations sur l'écosystème¹⁴. De plus, la récolte des peuplements surannés et la récolte des arbres secs et sains en surplus de la possibilité forestière¹⁵ pourraient occasionner une raréfaction de certaines formes de bois mort.

Les principaux facteurs qui influencent la production et la quantité de bois mort sont les agents de perturbation agissant au sein des écosystèmes (les feux, les épidémies d'insectes, les maladies, le vent), le temps écoulé depuis la dernière perturbation, la composition, le stade de développement du peuplement et la qualité de la station (c'est-à-dire que les meilleurs sites contiennent des quantités plus importantes de bois mort)¹⁶.

Le présent enjeu porte sur la prémisse que l'intensification de l'aménagement et les pratiques ont occasionné une raréfaction de certaines formes de bois mort entre la période préindustrielle et la période actuelle. C'est ce que l'analyse des écarts validera ou infirmera.

Pistes d'action considérées

- Caractériser les structures naturelles et les structures de la régénération après coupe.
- Comparer les écarts.
- Définir les modèles d'intervention et la proportion de chaque modèle en fonction des structures naturelles.

¹⁴ Gauthier, S., M. Vaillancourt, A. Leduc, L. De Grandpré, D. Kneeshaw, H. Morin, P. Drapeau, Y. Bergeron. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. 2008. Presses de l'Université du Québec, Québec. 568 p.

¹⁵ www.forestierenchef.gouv.qc.ca, 2006.

¹⁶ Angers, V.-A. *L'enjeu écologique du bois mort – Complément au Guide pour la description des principaux enjeux écologiques dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire*, Québec, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement et de la protection des forêts, 2009, 45 p.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Enjeu écologique 6 : espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier

Objectif 2.7

Protéger les espèces ou associations d'espèces végétales rares et les espèces fauniques menacées

Mise en contexte

En milieu forestier, plusieurs espèces fauniques et floristiques ainsi que leur habitat sont sensibles aux activités d'aménagement. À cet effet, certaines nécessitent une attention particulière parce qu'elles sont visées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ou par la Loi sur les espèces en péril et d'autres parce qu'elles ont des exigences et des besoins précis ou qu'elles se trouvent à la limite de leur aire de répartition géographique.

La disparition d'une ou de plusieurs espèces représente une perte pour la biodiversité. Il s'agit donc d'un aspect essentiel à considérer dans la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. Les activités humaines qui entraînent la modification et la dégradation de l'habitat, la surexploitation ainsi que l'introduction de nouvelles espèces sont les principales causes du déclin des espèces. Les risques de disparition sont plus élevés pour les espèces dont l'aire de répartition est restreinte, pour celles qui n'occupent qu'un petit nombre de sites, pour les espèces indigènes à un territoire limité de même que pour celles dont les effectifs sont réduits et les espèces ayant un faible taux de répartition¹⁷.

Pistes d'action considérées

- Espèces végétales :
 - caractériser et localiser les espèces ou associations d'espèces végétales rares;
 - examiner la possibilité de réintroduction d'espèces disparues;
 - protéger certaines zones en fonction des caractéristiques rares qu'elles présentent.
- Espèces fauniques menacées :
 - faire accepter une participation régionale dans le comité provincial responsable de l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier en tant qu'espèce vulnérable;
 - mettre en place un comité directeur régional de suivi du caribou forestier;
 - prendre les moyens nécessaires pour protéger le caribou forestier de ses prédateurs.

¹⁷ MRNF. *Guide pour la description des principaux enjeux écologiques dans les PRDIRT*, décembre 2008.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Gestion forestière par bassin versant

Objectif 2.8

Préserver la qualité de l'eau, des débits et des habitats aquatiques

Mise en contexte

La forêt joue un rôle majeur dans le cycle de l'eau. La récolte forestière peut donc augmenter la teneur en eau du sol. De plus, la quantité de neige au sol, le taux de fonte printanière de la neige ainsi que les orages et les averses prolongées peuvent hausser le débit de pointe d'un cours d'eau. La hausse des débits de pointe causée par la récolte soulève des inquiétudes, principalement en raison des risques d'érosion et des dépôts de sédiments qui peuvent en découler et dégrader l'habitat aquatique.

Il est préconisé que la gestion par bassin versant soit réalisée sur l'ensemble du territoire, et non seulement à l'intérieur des limites d'un territoire faunique structuré (ex. : zec, pourvoirie avec droits exclusifs et pourvoirie sans droits exclusifs) ou d'une rivière à saumon. Sauf exception, dont les territoires fauniques structurés, la cible consiste à effectuer moins de 50 % de superficie d'aires équivalentes de coupe par bassin versant¹⁸. Il reste néanmoins à évaluer la dimension du bassin versant pour lequel sera calculée l'aire équivalente de coupe (AEC).

Pistes d'action considérées

- Appliquer la gestion par bassin versant.
- Déterminer la dimension du bassin versant pour lequel sera calculée l'aire équivalente de coupe.
- Soutenir la réalisation des Plans directeurs de l'eau.

¹⁸ NCASI. *Effects of forest management on water resources in Canada : a research review*, 2009.

Orientation 2

Assurer la pérennité des ressources naturelles et le maintien des écosystèmes

Thème • Faune exploitée

Objectif 2.9

Accentuer le suivi et le contrôle de la faune exploitée dans les territoires fauniques structurés

Mise en contexte

La Côte-Nord est dotée d'un réseau de chemins forestiers qui sillonnent une bonne partie du territoire des municipalités régionales de comté de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières. Ce réseau, outre ses plus petites ramifications et ses nombreuses sections abandonnées, compte approximativement 4 000 kilomètres de routes principales et secondaires. Les principaux utilisateurs de ces chemins forestiers sur les terres publiques, nonobstant les compagnies forestières, sont la clientèle itinérante, celle des pourvoiries, celle des zones d'exploitation contrôlée (zec), celle de la réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles et la clientèle des baux de villégiature à des fins personnelles qui se retrouvent en zones libres ou sur les zecs.

Il est maintenant bien établi que l'ensemble des zecs, la réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles ainsi que plusieurs pourvoiries de la Côte-Nord ont peu de contrôle sur l'accès des chemins forestiers empruntés par la population sur leur territoire. Certains de ces chemins d'accès sont fréquentés sans que les utilisateurs s'enregistrent, ce qui prive l'organisme ou l'entreprise de revenus autonomes, contribuant par le fait même au braconnage en plus d'altérer les statistiques d'exploitation faunique.

De plus, l'accès à l'information concernant la compilation des statistiques d'exploitation faunique est déficient. Or, ces données sont cruciales pour obtenir un accès rapide à l'information en temps réel afin que les organismes et entreprises dans le domaine de la faune puissent être concurrentiels sur le plan de la rentabilité. Faute de ressources, les gestionnaires de territoires fauniques structurés reçoivent les compilations statistiques en provenance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune quelques années plus tard.

Pistes d'action considérées

- En concertation avec les parties prenantes des territoires fauniques structurés, déterminer un processus de fermeture de points d'entrée problématiques.
- Mettre en place un réseau de connaissances partagé des ressources fauniques exploitables du territoire.

Orientation 3

Favoriser l'harmonie des usages des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de gestion intégrée

L'occupation du territoire de la Côte-Nord est principalement concentrée le long du littoral du fleuve Saint-Laurent. Dans cette perspective et étant donné les difficultés d'accès, la concentration des différents usages du territoire est davantage marquée aux abords du littoral et s'estompe progressivement vers le nord et l'est. Par ailleurs, bien que le territoire ait fait l'objet de planification des usages, leur concentration laisse présager une augmentation des conflits entre usagers, étant donné, entre autres, l'intensification actuelle de l'utilisation du territoire par une multitude d'usagers.

Dans cette perspective, l'approche de gestion intégrée vise à répondre au souci d'une utilisation harmonieuse de l'ensemble des ressources d'un territoire. À cet effet, il est considéré que l'harmonisation des usages tend à réduire les conflits entre usagers et, ultimement, contribue à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et du territoire afin d'augmenter les retombées socioéconomiques, de diversifier l'économie et de répondre aux diverses attentes de la population ainsi qu'à des objectifs de conservation.

Au Québec, comme dans plusieurs pays, la gestion des ressources naturelles et du territoire favorise le passage d'un modèle de gestion traditionnelle à un mode de gestion intégrée. Ce virage actuellement entamé présente d'importants enjeux et pose des défis de taille face à l'exploitation des ressources et à l'utilisation du territoire.

Pour la Côte-Nord, la direction que favorise le gouvernement du Québec tombe à point. En effet, la cadence qu'a prise le développement de la Côte-Nord depuis une cinquantaine d'années impose une réflexion quant à la planification et à la gestion des ressources naturelles. Bien que la Côte-Nord soit une vaste région, la multiplicité grandissante des usages, surtout en territoire de proximité, laisse entrevoir les défis auxquels la région devra faire face dans les prochaines années.

Dans le cadre des travaux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), les réflexions portant sur l'harmonie des usages ont porté essentiellement, pour la première génération, sur les thèmes de la voirie forestière et de la protection du caribou. Rappelons que le PRDIRT, qui s'inscrit dans une dynamique évolutive, poursuit un objectif global à moyen terme de réaliser un portrait des interactions entre usages afin de favoriser une utilisation harmonieuse des ressources et du territoire.

Orientation 3

Favoriser l'harmonie des usages des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de gestion intégrée

Thème • Voirie forestière

Objectif 3.1

Favoriser l'accès au territoire en développant un réseau routier multiusage sécuritaire

Mise en contexte

Le développement de nouveaux projets énergétiques, miniers et forestiers nécessite souvent la construction d'infrastructures routières, facilitant ainsi l'accès au territoire pour l'ensemble des utilisateurs potentiels. Une fois les infrastructures routières développées, la plupart des utilisateurs voudront les maintenir pour accéder à leurs infrastructures en forêt (campement, chalet, territoire faunique structuré). Par conséquent, les utilisateurs souhaitent le maintien de ces accès au territoire, même si l'industrie qui les a développés n'y voit plus aucun intérêt (ex. : routes forestières), d'où l'importance de mettre en place un mécanisme d'identification des infrastructures jugées stratégiques afin d'en assurer le maintien.

Les utilisateurs seront souvent préoccupés par les coûts à long terme liés à l'entretien des chemins et infrastructures comme les ponts et les ponceaux. Historiquement, les coûts d'entretien du réseau routier multiressource sont absorbés en partie par l'industrie forestière, lorsque celle-ci réalise des travaux dans un secteur donné, ou par le gouvernement, via le programme de voirie forestière dont bénéficient ces entreprises. Il n'y a pas de processus de gestion du territoire et des ressources naturelles qui encourage un partage juste et équitable des coûts et bénéfices pour chaque usage.

Or, dans le cadre des travaux de concertation réalisés pour le PRDIRT, les intervenants du milieu ont soulevé la problématique de l'entretien des chemins d'accès à laquelle les utilisateurs actuels sont confrontés et pour laquelle une réflexion doit être entamée afin de mettre en place un mécanisme de répartition des coûts entre les utilisateurs. Pour ce faire, il a été convenu, dans un premier temps, d'identifier un réseau routier desservant plusieurs utilisateurs. Afin de déterminer les priorités d'entretien des chemins en termes d'utilisation multiressource du territoire, les intervenants ont défini une clé d'interprétation (annexe 5, page 117) qui permet d'attribuer une vocation prioritaire à certains axes routiers en regard de l'utilisation de ces chemins par la villégiature et le domaine d'exploitation des ressources (forêt, faune, mines et énergie).

L'identification du réseau multiressource permettra subséquemment d'entreprendre une démarche de partage des coûts d'entretien entre les utilisateurs de ce réseau. Il est également à noter que ce réseau est dynamique et sa modification sera réalisée en fonction des utilisations du territoire.

Informations complémentaires : annexe 5, pages 117 à 123.

Pistes d'action considérées

- Valider la méthodologie de détermination du réseau routier multiressource.
- Développer un outil de consultation de l'état du réseau routier multiressource accessible au public.
- Planifier l'entretien et le développement futur du réseau routier en fonction de tous les usages du territoire.
- Valider, en concertation, la méthodologie et le réseau multiressource établi.
- Établir un partenariat équitable en ce qui a trait aux coûts de construction et d'entretien du réseau routier : industrie, utilisateurs, intérêts socioéconomiques, gestionnaire de droits territoriaux (MRNF).

Orientation 3

Favoriser l'harmonie des usages des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de gestion intégrée

Thème • Caribou forestier

Objectif 3.2

Faciliter la cohabitation des usages dans les zones de protection du caribou

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec a accordé au caribou forestier le statut d'espèce vulnérable, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. En 2003, Faune Québec a mis sur pied une équipe chargée d'élaborer un plan de rétablissement du caribou forestier au Québec. Cette équipe a proposé une stratégie et des moyens d'action qui, à son avis, sont de nature à permettre le rétablissement du caribou forestier au Québec. Dans cet esprit, des massifs de protection et de remplacement ainsi que des aires protégées du caribou ont été délimités afin de minimiser les impacts du dérangement du caribou par l'humain.

Ces zones excluent le développement de la villégiature et des infrastructures récréatives, commerciales et industrielles qui sont des activités humaines provoquant un dérangement susceptible de rendre inutilisables les sections de territoires destinés au maintien du caribou forestier.

La mesure 12 de ce plan d'action prescrit d'« Éviter le développement de la villégiature et des infrastructures récréatives, commerciales et industrielles dans le réseau de massifs de protection et de remplacement ainsi que dans les aires protégées pour le caribou ». Cette mesure invoque que « La villégiature et les activités récréatives, commerciales et industrielles provoquent un dérangement susceptible de rendre inutilisables des sections de territoires destinés au maintien du caribou forestier. Les documents de planification de l'utilisation du territoire (plans de conservation des aires protégées, plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP), schémas d'aménagement, plan d'affectation des terres publiques (PATP) et autres) doivent définir le réseau de massifs de protection et de remplacement ainsi que les aires protégées comme zones où le développement d'activités humaines doit être adapté aux besoins du caribou (sentiers de motoneige ou de VTT, villégiature, bases d'hydravions et autres). Cette mesure assurera au caribou forestier la tranquillité dont il a besoin pour utiliser les habitats qui lui sont réservés ».

Or, les zones où sont situés les massifs de protection et de remplacement ainsi que des aires protégées du caribou sont actuellement utilisées pour des activités humaines. Les travaux de concertation dans le cadre du PRDIRT ont, à ce jour, dénoté une multitude d'usages dont la présentation est faite à l'annexe 6, page 127. Y sont également présentées les planifications dont l'alignement devrait respecter le plan de rétablissement.

Il apparaît donc que les usages actuels du territoire sont présents dans les zones de protection du caribou qui ont été ciblées par le Comité de rétablissement. Étant donné l'antériorité de leur élaboration, les planifications du PRDTP et du PATP ne prennent pas en compte le Plan de rétablissement du caribou dans sa désignation territoriale. En ce qui a trait à la planification de l'accès au territoire, il est préconisé de prendre en compte les territoires de protection du caribou dans l'établissement du réseau routier multiressource.

Une large réflexion doit être entamée afin d'harmoniser les usages sur les territoires de protection du caribou. Pour ce faire, le dérangement associé aux activités anthropiques nécessite d'être davantage documenté afin d'évaluer les possibilités de cohabitation.

Informations complémentaires : annexe 6, pages 127 à 135.

Pistes d'action considérées

- Documenter le dérangement du caribou.
- Harmoniser les planifications existantes.
- Proposer des mesures d'atténuation du dérangement pour les usages actuels dans les territoires de protection ciblés par le Comité de rétablissement.



Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Énergie · Faune · Forêt · Villégiature · Villégiature
Petits fruits · Mines · Énergie · Forêt · Villégiature
Récrotourisme · Petits fruits · Forêt · Villégiature
Énergie · Faune · Forêt · Villégiature
Mines · Énergie

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

L'acquisition de connaissances du territoire et de ses ressources représente un enjeu important sur la Côte-Nord. En effet, l'étendue du territoire associée aux difficultés d'accès fait de la Côte-Nord un territoire dont les connaissances sont défaillantes. Le niveau de connaissances dans les secteurs de proximité et ceux desservis par des chemins d'accès reste néanmoins problématique, et ce, pour l'ensemble des ressources. Cette situation s'applique particulièrement au territoire de la Basse-Côte-Nord où l'absence de lien routier se traduit par une utilisation et une connaissance minimale du territoire et de ses ressources. Afin de planifier l'utilisation des ressources naturelles, l'amélioration du niveau de connaissances du territoire est essentielle à plusieurs égards.

Des connaissances accrues sont essentielles afin d'optimiser l'utilisation du territoire et ainsi maximiser la création de richesse. En effet, dans une perspective de développement intégré, une meilleure connaissance des ressources permettra d'évaluer correctement les opportunités qu'offre un territoire et ainsi contribuera à alimenter les réflexions concernant les choix régionaux à faire en termes de développement.

Par ailleurs, il est fondamental d'améliorer l'étendue des connaissances pour que le développement ne compromette pas l'intégrité des écosystèmes et la pérennité des ressources.

Ainsi, l'importance des enjeux de création de richesse et de pérennité des ressources nécessite d'avoir un niveau de connaissances accru du territoire afin que des choix éclairés et judicieux soient faits quant aux vocations à attribuer sur le territoire.

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Thème • Réseau hydrographique

Objectif 4.1

Caractériser les rivières de la Côte-Nord afin de faire des choix éclairés de développement, de mise en valeur et de conservation

Mise en contexte

La région hydrographique de la Côte-Nord est la plus vaste du bassin versant du Saint-Laurent et celle qui contient le plus de rivières d'importance. C'est aussi la plus escarpée avec une dénivellation moyenne de 438 mètres, ce qui imprime aux rivières typiques de la région des Laurentides boréales un caractère impétueux.

Les rivières de la Côte-Nord sont utilisées pour leurs valeurs énergétique, faunique, culturelle et récréative. Bon nombre de rivières de grand gabarit présentent un intérêt pour des projets de production d'énergie, comme par exemple la rivière Petit-Mécatina. Des rivières de moindre importance sont également intéressantes pour des projets de mini-centrales hydroélectriques.

Par ailleurs, les ressources halieutiques dans les rivières de la région sont abondantes. Les nombreuses rivières sont ainsi convoitées pour les activités de pêche. Elles sont, de surcroît, souvent le site de frai du saumon de l'Atlantique, bien que l'omble de fontaine demeure l'espèce dominante de la région.

Les rivières comportent aussi un aspect culturel, considérant, entre autres, le rôle qu'elles jouent et qu'elles ont joué dans l'histoire de la Côte-Nord. Les rivières font aussi partie de l'environnement immédiat des populations et peuvent être considérées par celles-ci comme faisant partie du patrimoine collectif.

De plus, les rivières de la Côte-Nord présentent un potentiel énorme pour la pratique d'activités récréatives. En effet, un nombre grandissant d'adeptes d'activités de toutes sortes prennent d'assaut les rivières de la région à des fins de loisir.

Ainsi, les rivières de la région suscitent l'intérêt à de multiples égards. Jusqu'à ce jour, l'utilisation des rivières n'est pas régie par des vocations attribuées, à l'exception de certaines rivières de la région qui ont été classées prioritaires à des fins de conservation.

Dans une perspective de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire et considérant le contexte de la Côte-Nord où il y a un potentiel énorme de développement des usages des rivières, il apparaît que la planification de celles-ci doit être basée sur des connaissances approfondies des aspects environnemental, social et économique. Les connaissances acquises sont des éléments qui permettront de tendre vers une planification à long terme.

Pistes d'action considérées

- Documenter les caractéristiques naturelles, économiques, panoramiques, historiques, culturelles et récréotouristiques des rivières de la Côte-Nord.

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Thème • Biomasse

Objectif 4.2

Documenter le potentiel économique de l'utilisation de la biomasse forestière sur le territoire

Mise en contexte

Dans la foulée des travaux entrepris par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et l'industrie forestière concernant la relance de cette industrie sur la Côte-Nord, les parties se sont entendues afin d'appliquer le principe « Bon bois, bonne usine, bon usage », ce qui implique principalement de ne plus diriger vers les usines de transformation des bois considérés par l'industrie comme étant impropres au sciage, comme elle devait le faire jusqu'à tout récemment. Ainsi, une quantité annuelle équivalente à près de 700 000 m³ de bois ne serait plus requise par l'industrie forestière. Ce volume de bois pourrait constituer une source d'approvisionnement en vue de la production de biomasse.

Par ailleurs, le MRNF avait identifié en 2009 un volume de 72 095 tonnes métriques vertes (tmv) comme faisant partie de la possibilité forestière mais n'étant pas utilisé. Ce volume de biomasse s'ajoute donc à la tranche de 700 000 m³ que l'entente entre le MRNF et l'industrie forestière a libérée.

Pour développer la filière de la biomasse comme forme d'énergie, le volume rendu disponible pour la production de biomasse doit être suffisant pour assurer la rentabilité et la pérennité de cette industrie.

Les bois ainsi libérés par l'industrie forestière seront générés selon le rythme et les lieux de coupe des entreprises forestières. Ainsi, bien que la ressource ait été mise en disponibilité, les questions relatives à la localisation et aux essences disponibles nécessitent d'être approfondies afin d'évaluer les coûts d'approvisionnement de la biomasse qui préciseront le potentiel de développement de cette filière à court terme.

Enfin, diverses sources d'approvisionnement complémentaires existent, mais elles ne sont pas suffisamment documentées (telles que les écorces enfouies résultant des activités de transformation forestière des années passées, les dormants de chemin de fer, les poteaux de téléphone et hydroélectriques, etc.). Le volume et la qualité de ces ressources ainsi que les intentions futures quant à leur utilisation, le cas échéant, sont autant d'informations à valider.

Pistes d'action considérées

- Réaliser une analyse économique du potentiel régional de développement de la filière biomasse.
- Documenter davantage les ressources pouvant être utilisées de façon complémentaire à la biomasse forestière.

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Thème • Biomasse

Objectif 4.3

Développer des produits énergétiques en fonction des besoins de consommation régionaux et des tendances du marché

Mise en contexte

Le développement d'une filière biomasse nécessite, entre autres choses, de mettre sur le marché des produits qui répondent aux besoins de la clientèle ciblée. Sur la Côte-Nord, ce sont à priori les grandes entreprises utilisatrices de grandes quantités d'énergie fossile qui sont ciblées.

Selon une étude de FPInnovations réalisée dans le cadre du PRDIRT, quatre produits ou procédés seraient à privilégier sur la Côte-Nord en termes de maturité technologique, de marché, de coûts d'investissements et de biomasse disponible. Un cinquième produit pourrait éventuellement s'avérer intéressant lorsque la technologie sera au point.

Avec les connaissances actuelles, les produits visés devraient être fabriqués à partir de résidus de coupe forestière et d'écorce puisque ce sont les volumes de biomasse les plus accessibles présentement. Les seuls produits fabriqués à base de résidus forestiers et d'écorce dont la technologie est à maturité sont les granules et/ou bûchettes industrielles ainsi que le charbon de bois. Le marché des granules et/ou bûchettes industrielles est cependant à valider, mais ce type de produit pourrait servir dans les usines de bouletage et les scieries de la région ainsi que pour des chaudières institutionnelles. Par ailleurs, le marché du charbon de bois est potentiellement intéressant pour les industries régionales et les centrales au charbon du centre des États-Unis en remplacement du charbon d'origine minérale. Les chaufferies institutionnelles sont également une source d'utilisation potentielle de la biomasse forestière, bien qu'elles requièrent un faible volume de bois pour chauffer les bâtiments.

La biohuile pyrolytique s'avérera également un produit intéressant lorsque la technologie sera en mesure de traiter efficacement les résidus forestiers et les écorces. Le marché potentiel des biohuiles pyrolytiques dans la région est intéressant avec la présence de grandes industries consommatrices de mazout lourd.

Pistes d'action considérées

- Caractériser les propriétés physicochimiques de la biohuile pyrolytique et du charbon de bois en fonction des utilisations potentielles en région, comme par exemple, pour diminuer ou substituer l'utilisation de l'énergie fossile dans les activités industrielles.
- Étudier la faisabilité technique et financière d'un projet de conversion énergétique partielle d'une industrie lourde.
- Mettre en œuvre un projet pilote de démonstration en milieu industriel.
- Effectuer une veille sur les nouvelles tendances (besoins) des marchés et des technologies développées.

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Thème • Ressources minérales

Objectif 4.4

Accroître et diversifier les connaissances géoscientifiques sur le territoire

Mise en contexte

En 2009, on dénombre près d'une centaine d'indices et de gîtes de minéraux industriels, dont l'apatite, la dolomite, le graphite, le grenat, le quartz, etc., ainsi qu'une cinquantaine de dépôts tourbeux. De plus, la région compte plus de 70 gisements ou carrières de pierre architecturale et une quinzaine de gisements et de carrières de pierre industrielle. Par ailleurs, quelque 565 indices de minéraux métalliques ont été relevés dans la région, dont le cuivre, le fer, le nickel, le titane et l'uranium. Enfin, plusieurs types de pierres précieuses y ont également été découverts.

En contrepartie, le territoire de la Côte-Nord est peu documenté sur le plan de la connaissance. Il est estimé que le niveau de connaissances est inférieur à 10 % pour l'ensemble du territoire. Les connaissances géophysiques acquises ont été obtenues par des levés aéromagnétiques, électromagnétiques et de spectrométrie. À ce jour, il est en effet évalué que seulement la moitié du territoire possède une cartographie pouvant être qualifiée de moderne (après 1980), bien que l'échelle utilisée est parfois d'une précision moindre (1 :250 000 et 125 000) que celle habituellement souhaitée (1 :50 000) pour stimuler l'exploration.

Par ailleurs, des levés de sédiments de fonds de lacs régionaux ont été réalisés sur l'ensemble de la Côte-Nord. Ces données procurent rapidement de l'information géoscientifique nouvelle pour stimuler l'intérêt des compagnies d'exploration. Par contre, l'expérience de la dernière année indique clairement que les entreprises s'intéressent beaucoup plus aux territoires avec des levés d'une densité détaillée pour des substances spécifiques.

Bien qu'en termes de potentiel, la Côte-Nord offre beaucoup d'opportunités, le manque de couverture des connaissances géoscientifiques affecte les activités d'exploration dans la région.

Enfin, dans le cadre des travaux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, une démarche a été entamée afin de prioriser des secteurs pour l'acquisition de connaissances. Cette priorisation tient compte, entre autres, des secteurs où peu d'informations sont disponibles à ce jour et également des indices prometteurs pour les cinq prochaines années.

Informations complémentaires : annexe 7, cartes des pages 139 et 141.

Pistes d'action considérées

- Effectuer des travaux d'acquisition de connaissances géologiques, géochimiques et géophysiques.
- Convenir avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'un calendrier d'acquisition de connaissances.
- Convenir avec le MRNF des ressources matérielles, humaines et financières nécessaires pour atteindre cet objectif.

Orientation 4

Améliorer le niveau de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire contribuant à la poursuite d'objectifs de conservation, de mise en valeur et de développement

Thème • Faune

Objectif 4.5

Accroître les connaissances sur le milieu biologique permettant de planifier le développement, la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire

Mise en contexte

Les connaissances relatives à la faune, notamment en Basse-Côte-Nord, sont nettement incomplètes et ne permettent pas de dresser un véritable portrait régional et significatif des ressources. L'immensité du territoire de la Côte-Nord ne permet pas d'avoir des connaissances fines de la faune et de ses habitats. Il devient hasardeux, dans son ensemble, de dresser un véritable portrait régional et significatif de la ressource. Le manque de connaissances et de cartographie peut être un frein à la mise en valeur de la faune.

Très peu de documents font état des connaissances biologiques. Les rares inventaires réalisés nous ont permis de croire que le territoire présentait une richesse faunique et floristique importante. Un seul document a été déposé en 2001 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), soit le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques. La majorité des informations relatives à la ressource faunique découle des inventaires réalisés par le Ministère entre les années 1990 et le début des années 2000.

Il serait utile de procéder à des activités d'acquisition de connaissances afin de dresser un portrait fidèle des richesses floristiques et fauniques de l'est de la Côte-Nord. Qui plus est, un portrait global permettrait d'identifier les zones plus sensibles et de s'assurer que les activités anthropiques soucieuses de l'environnement puissent se poursuivre.

Bien que des inventaires d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques le long du littoral furent dénombrés, aucun corridor de migration ou aire de nidification ne sont disponibles concernant l'avifaune de l'arrière-pays. Or, la connaissance de ces couloirs pourrait faciliter les processus décisionnels pour l'aménagement futur d'infrastructures dans les municipalités régionales de comté de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord).

En somme, des inventaires permettraient de répertorier l'ensemble des communautés fauniques et floristiques. Ils confirmeraient la diversité des espèces, la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables et permettraient de connaître et de cartographier la diversité ainsi que l'habitat du poisson.

Ces inventaires pourraient aussi renseigner sur les déplacements du caribou forestier, sur la densité de même que sur les secteurs de concentration des hardes. À ce sujet, l'acquisition de connaissances s'avèrerait très pertinente concernant le caribou forestier dans la portion nord-est du territoire nord-côtier.

L'élaboration d'un mécanisme de consultation par le biais d'un comité régional devrait voir le jour pour échanger l'information entre le MRNF (comité d'experts) et ce comité régional, et ce, dans le but de mettre en place des mesures de protection du caribou forestier de la région.

Pistes d'action considérées

- Réaliser un portrait régional de la faune et de la flore terrestre et aquatique des secteurs méconnus.
- Déterminer les corridors de migration et les aires de nidification.
- Mettre en place un processus d'acquisition de connaissances et de suivi sur le caribou forestier et son habitat et partager l'évolution de ce dossier avec les comités d'experts du MRNF, au plan provincial.



Orientation 5

Renforcer la capacité d'agir de
la région dans la gestion, la
conservation, la mise en valeur
et le développement des
ressources naturelles et du
territoire

Énergie · Faune · Forêt · Villégiature
Petits fruits · Mines · Énergie · Faune
Récrotourisme · Petits fruits · M
Forêt · Villégiature · Récrotourisme
Énergie · Faune · Forêt · Villégi
Mines · Énergie

Orientation 5

Renforcer la capacité d’agir de la région dans la gestion, la conservation, la mise en valeur et le développement des ressources naturelles et du territoire

Comme le réclamait la Côte-Nord d’une voix forte lors du forum régional « Pour une Côte-Nord tournée vers le monde » en 2005, le gouvernement du Québec a entrepris un virage afin d’accorder plus de pouvoir et d’autonomie aux régions. Dans cette foulée, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a initié une approche de gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Cette mise en œuvre permet au milieu régional de déterminer ses choix et priorités de développement, dans une optique de création de richesse, et de participer davantage à son développement en jouant un rôle majeur dans la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

La régionalisation de la planification du développement des ressources naturelles et du territoire revêt un aspect particulier pour la Côte-Nord, considérée comme une région ressource. L’exploitation des ressources naturelles contribue grandement à l’économie de la région. Or, la régionalisation de la planification des ressources naturelles et du territoire offre la possibilité à la population nord-côtière d’orienter le développement de la région.

Afin que cette régionalisation se réalise en profondeur et que la région s’approprie son propre développement, il est impératif de susciter davantage la participation des Nord-Côtières et des Nord-Côtières à la planification des ressources naturelles et du territoire.

À cet effet, les travaux d’élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ont permis de dégager différents éléments pour que le processus de participation permette une collaboration étroite entre les instances décisionnelles régionales et la population dans la planification et la gestion des ressources naturelles et du territoire de la Côte-Nord.

Dans le cadre du PRDIRT, la Conférence régionale des élus et sa commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire se sont assurées de répondre prioritairement aux sujets ciblés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vue de l’éventuelle convention de mise en œuvre entre le Ministère et la Conférence.

Puisque ce qui concerne l’orientation 5 ne faisait pas partie directement des sujets ciblés, il a alors été convenu que celle-ci serait davantage documentée dans les travaux visant la mise en œuvre du PRDIRT et sa mise à jour.

La Conférence prend donc ainsi l’engagement de mener une réflexion visant à renforcer la capacité d’agir de la région dans la gestion, la conservation, la mise en valeur et le développement des ressources naturelles et du territoire.

Orientation 5

Renforcer la capacité d'agir de la région dans la gestion, la conservation, la mise en valeur et le développement des ressources naturelles et du territoire

Thème • Forêt de proximité

Objectif 5.1

Favoriser la mise en place de projets de forêt de proximité

Mise en contexte

La gestion actuelle des ressources naturelles et du territoire laisse peu de place à la participation des communautés. Or, les efforts déployés pour maximiser la participation des communautés à la planification du développement et à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire n'ont pas donné, jusqu'ici, les résultats escomptés.

La mondialisation des marchés et le contexte économique engendré par cette dynamique instaurent également une réalité de gestion défavorable aux communautés régionales. En effet, l'escalade récente visant la prise de possession des entreprises d'exploitation des ressources naturelles par des intérêts étrangers fait en sorte que les dirigeants de ces entreprises demeurent à l'étranger et sont peu sensibles aux réalités des communautés régionales. Le modèle d'attribution des ressources naturelles ne favorise donc pas le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs de la deuxième et troisième transformation.

Or, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier laisse une place aux communautés dans la gestion d'une partie des territoires du domaine de l'État. La gestion déléguée concerne notamment la planification des interventions, leur réalisation, leur suivi ou leur contrôle.

La révision du régime forestier pour 2013 ouvre la porte à des projets de forêt de proximité (territoires situés à proximité des zones habitées) où la forêt serait gérée et aménagée par et pour les communautés.

Afin que les forêts de proximité constituent un puissant levier de développement local, il appert que leur mise en place soit réalisée sur des principes assurant la prise en charge des communautés et également des principes favorisant la viabilité des forêts de proximité. En concertation avec les acteurs du milieu, une réflexion dans le cadre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire a permis de faire émaner une proposition de critères disponible à l'annexe 8, page 145.

Pistes d'action considérées

- Valider les critères de mise en place des forêts de proximité.
- Assurer le respect des critères lors de la mise en place des projets de forêt de proximité.

Conclusion

L'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) a été l'occasion pour la région d'exprimer une vision intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire. La structure de concertation mise en place a permis de prendre en compte les volontés régionales.

Ce travail de longue haleine a commandé une première priorisation des enjeux à traiter dont l'aboutissement a permis de cibler cinq orientations ayant trait à la création de richesse, à la pérennité des ressources naturelles, à la connaissance des ressources naturelles et du territoire, à l'harmonie des usages ainsi qu'à la capacité d'agir de la région. Pour l'ensemble de ces orientations, 31 objectifs ont été établis.

Il est entendu qu'une mise à jour du PRDIRT aura comme visées d'aborder et d'intégrer les enjeux non priorités à ce jour. Or, parmi les enjeux qui pourraient être traités à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, il y a notamment : l'attraction, la rétention et la formation de la main-d'œuvre; l'acquisition de connaissances de la forêt; la pérennité de l'industrie forestière, la création de valeur ajoutée, la soustraction de territoires aux activités industrielles à des fins de protection; l'acceptabilité sociale des projets de développement et l'incertitude dans les négociations autochtones.

Par ailleurs, afin d'atteindre les objectifs visés, un plan d'action sera élaboré au cours des mois suivant le dépôt du PRDIRT afin qu'une convention de mise en œuvre soit conclue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.